Internationale de l'Education
6e Congrès Mondial

Rapports Financiers

Livret 3

Rapports Financiers

Eléments clés:

Rapport de la Commission spéciale des finances et des structures 3

Mise en œuvre du rapport du Comité spécial sur les finances et les structures . . 11

Rapports financiers audités 2007-2010 . . . 19

Analyse des dépenses 2007-2010 25

Projet de programme et de budget 2012-2015 29

Propositions relatives au taux de cotisation pour 2012 – 2015 47

Nomination du Réviseur d'Entreprises . . . 49

Education International
Internationale de l'Education
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale

Les différentes publications du Congrès

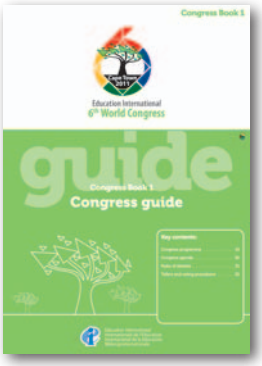

Livret 1
Guide du Congrès

Eléments clés:
informations pratiques, ordre du jour et programme du Congrès, règlement des débats, élections, procédure de vote, séances en sous-groupes et expositions.

Livret 3
Rapports financiers

Eléments clés:
Rapport du Comité spécial, Rapport sur la structure du taux de cotisation, états financiers 2007-10 audités, Programme et Budget et désignation des auditeurs.

Livret 2A
Rapports d'activités

Eléments clés:
Rapports annuels 2007-2010, affiliations, politique en matière de coopération au développement, développement politique en matière d'enseignement supérieur, structures régionales de l'IE, mise à jour du Baromètre de l'IE.

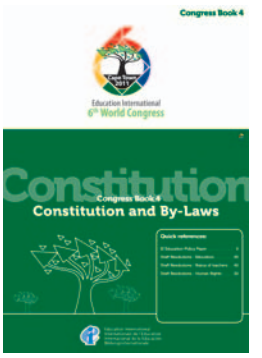

Livret 4
Statuts et règlements de l'IE

Eléments clés:
amendements proposés aux Statuts et aux règlements de l'IE, Statuts de l'IE, règlements de l'IE et règlements des régions de l'IE.

Livret 2B
Rapports d'activités

Eléments clés:
Rapport quadriennal sur la situation des femmes, Rapport de la Conférence mondiale des femmes, Rapport quadriennal sur la situation des peuples autochtones et Rapport quadriennal sur la situation des travailleurs LGBT.

Livret 5
Document de politique sur l'éducation de l'IE, résolutions et amendements

Eléments clés:
Document de politique sur l'éducation de l'IE, résolutions proposées et amendements proposés

Table des matières

1. Rapport de la Commission spéciale des finances et des structures 3

1. Introduction de la présidente 3
2. Contexte 4
3. Questions traitées, Conclusions et Recommandations 5
3.1 Développement du programme et du budget 5
3.2 Présentation du rapport financier et information du Congrès 6
3.3 Systèmes de cotisations 6
3.4 Rôle de la Commission des finances 7
4. Conclusion 8

2. Mise en œuvre du rapport du Comité spécial sur les finances et les structures 11

(i) Décisions du Bureau exécutif 11
(ii) Rapport sur le système des cotisations 11
(iii) Procédures financières (Edition 2011) 12
(iv) Nomination du Comité d'audit interne 17

3. Rapports financiers audités 2007-2010 19

4. Analyse des dépenses 2007-2010 25

5. Projet de programme et de budget 2012-2015 29

1. Introduction 29
2. Programme 2012-2015 30
3. Budget 2012-2015 36
4. Propositions 43

6. Propositions relatives au taux de cotisation pour 2012 – 2015 47

7. Nomination du Réviseur d'Entreprises 49

Internationale de l'Education
6e Congrès Mondial

1. Rapport de la Commission spéciale des finances et des structures

Sommaire

1. Introduction de la présidente

2. Contexte

3. Questions traitées, Conclusions et Recommandations
   - 3.1 Développement du programme et du budget
   - 3.2 Présentation du rapport financier et information du Congrès
   - 3.3 Systèmes de cotisations
   - 3.4 Rôle de la Commission des finances

4. Conclusion

Annexe

Résumé des Recommandations

1. Introduction de la présidente

La Commission spéciale s'est vu confier la tâche difficile d'examiner la gestion de la stratégie financière de l'Internationale de l'Éducation et de formuler des recommandations visant à les améliorer. Elle devait accomplir cette mission dans un délai relativement court, compte tenu notamment des distances à parcourir par les membres de la Commission spéciale pour assister aux réunions et des limitations pratiques liées à la durée et à la fréquence des réunions dans ce contexte.

Je voudrais remercier mes collègues de la Commission spéciale pour l'enthousiasme et le dynamisme dont ils ont fait preuve pour accomplir leur mission. Tous les membres de la Commission ont travaillé dans l'optique d'améliorer la gestion financière, les opérations financières et la comptabilité de l'organisation. Ils ont contribué ouvertement et sans réserve à chaque réunion et ce rapport et ces recommandations reflètent le consensus trouvé sur les questions qui leur ont été présentées.

Le rapport et les recommandations au Bureau exécutif sont nécessairement succincts vu le temps réduit dont a pu disposer la Commission spéciale. Celle-ci estime d'ailleurs que le Bureau exécutif devrait développer ses recommandations de manière appropriée pour permettre leur mise en œuvre. Si nécessaire, cela comprendra la formulation de propositions d'amendement à la Constitution et aux Règlements au prochain Congrès mondial.

J'aimerais également remercier le personnel de l'organisation qui a coopéré pleinement et fourni une aide inestimable à la Commission spéciale. Au cours de son travail, la Commission spéciale a pu se familiariser avec les méthodes de fonctionnement diligentes et scrupuleuses du personnel du département financier de l'IE. Elle salue leur détermination à préserver la bonne santé financière de l'organisation. Rien de ce rapport ou ces recommandations ne doit être considéré comme une critique vis-à-vis du personnel ou de son travail.

J'ai eu le privilège de présider cette Commission spéciale et c'est

également un privilège que de présenter ses recommandations et conclusions au Bureau exécutif. Je suis convaincue que les recommandations formulées contribueront au développement futur de notre organisation, afin qu'elle demeure un défenseur respecté de la diffusion et de l'amélioration d'une éducation publique de qualité et des conditions de travail du personnel enseignant dans le monde entier.

Haldis Holst, Présidente de la Commission spéciale des finances et structures.
Octobre, 2009

2. Contexte

Le Congrès mondial de 2007 a adopté une résolution demandant au Bureau exécutif de mettre sur pied une Commission spéciale destinée à évaluer la politique financière de l'IE et à étudier la structure des cotisations des organisations membres. La résolution telle qu'adoptée par le Congrès et la partie du rapport sur les débats du Congrès qui fait référence à la discussion de la résolution par le Congrès figurent ci-dessous :

> Résolution:
>
> Le Congrès charge le Bureau exécutif de mettre sur pied un groupe de travail comprenant au moins cinq représentants d'organisations membres, qui examinera la gestion de la politique financière de l'Internationale de l'éducation, en particulier l'efficacité et l'efficience du programme d'activités de l'organisation par rapport au niveau des cotisations des membres. Le groupe de travail soumettra ses conclusions et recommandations au Bureau exécutif qui en fera rapport au Congrès mondial de 2010 (2011).
>
> *Soumis par AOb, Pays-Bas*

Extrait des débats au Congrès

Walter Dresscher (AOb, Pays-Bas) explique que la principale motivation de la proposition de créer une commission telle qu'exposée dans la résolution 5.01 n'était pas la volonté de proposer une nouvelle structure de cotisations, mais la proposition de discuter ultérieurement lors du congrès d'une augmentation de 15 pour cent des cotisations des membres en trois ans. Il a ajouté que le rôle de cette nouvelle commission proposée par son association serait de clarifier les documents financiers présentés au Congrès, en améliorant la transparence des finances et des budgets utilisés dans la mise en œuvre des actions et des politiques. Finalement, Walter Dresscher a suggéré que cette commission devrait être indépendante du Bureau exécutif. [...]

Fred van Leeuwen a répondu aux interventions en expliquant que si la motion 5.01 était approuvée, la Commission ne serait pas totalement indépendante du Bureau exécutif, mais nommée par cet organe et composée en partie de membres du Bureau exécutif et en partie de représentants d'autres organisations. Enfin, il a approuvé les tâches de la Commission telles qu'exposées par Walter Dresscher dans son intervention.

La résolution 5.01, soumise par l'AOb, Pays-Bas, et soutenue par la NEA, États-Unis, a été votée.

Décisions du Bureau exécutif

• La Commission se composera comme suit :-

Présidence	H. Holst
(Bureau exécutif)	S. Eswaran J. Pavez Urrutia T. Birungi Mayanja
(Organisations membres)	AOb/Pays-Bas W. Dresscher
	CTF/Canada C. Fraser
	ACUT/Sri Lanka A. Wijesinghe
	NEA/États-Unis C. Swann[1]
	ESEUR/Féd. de Russie G. Merkulova

Le secrétaire général et le président de la Commission des Finances de l'IE seront membres d'office de la Commission.

• La Commission aura le mandat et la durée suivants :

Le mandat:-

1. examiner la politique financière de l'IE ;
2. analyser l'efficience de l'organisation ;
3. examiner l'efficacité des activités du programme par rapport au niveau des cotisations ;
4. étudier les systèmes alternatifs de paiement des cotisations ;
5. clarifier les documents financiers présentés au Congrès ;
6. montrer la manière dont le budget et les réserves financières sont utilisés dans la mise en œuvre des actions de politique.

Programme:

Il est demandé au groupe de travail de soumettre ses conclusions et recommandations au Bureau exécutif lors de la réunion prévue à la fin de l'année 2009, le Bureau exécutif étant pour sa part invité à faire rapport des conclusions et recommandations au Congrès mondial de 2011.

1 Lors de la deuxième réunion de la Commission, Cynthia Swann, de la NEA, a été remplacée par Dennis Van Roekel, lequel a été représenté lors de deux réunions de la Commission par Mike McPherson, du personnel de la NEA.

Réunions de la Commission spéciale

La Commission spéciale s'est réunie en trois occasions en 2008 et en 2009. Elle était assistée dans son travail par Charlie Lennon, Secrétaire général adjoint, responsable de l'administration, et par Stéphane Ponsard et Olivier Odermatt du département financier de l'IE.

Lors de sa réunion initiale, le personnel a donné à la Commission spéciale une présentation détaillée des activités financières de l'IE et des pratiques et procédures comptables qui ont nourri ses délibérations ultérieures.

3. Questions traitées, conclusions et recommandations

a. Développement du programme et budget

La Commission spéciale a reçu un exposé détaillé des procédures suivies pour le développement du programme et du budget présentés à l'adoption de chaque Congrès mondial. Elle a aussi reçu des rapports consacrés à la décomposition du programme et du budget en programmes de travail et budgets annuels présentés et approuvés chaque année par le Bureau exécutif. La Commission spéciale estime qu'il était nécessaire de donner aux organisations membres l'opportunité d'intervenir dans le développement des programmes et budgets quadriennaux, puisque ceux-ci déterminent la majeure partie du travail de l'organisation pendant les périodes séparant les Congrès.

La Commission spéciale estime que le budget devrait être développé à partir des objectifs et du plan stratégique de l'organisation pour la période en question. Le budget (où les montants à fournir) doit être déterminé sur la base des priorités à accorder aux questions et domaines de travail pendant la période considérée. Dans ce contexte, il est important que chaque organisation membre ait la possibilité d'influer sur l'établissement des priorités dans le programme et le budget.

La Commission spéciale recommande :

1. *qu'un projet de calendrier soit préparé et publié concernant le développement du programme et du budget quadriennaux ;*

2. *que soit préparée et publiée une description du processus impliqué dans le développement du programme et du budget quadriennaux et des niveaux auxquels l'apport de différentes sources (Commissions internes, etc.), y compris les organisations membres, pourra être pris en compte ;*

3. *que la première étape dans ce processus soit le développement d'un plan stratégique basé sur les objectifs de l'organisation.*

4. *que les organisations membres et d'autres parties soient invitées à apporter leur pierre à l'édifice aux moments appropriés ;*

5. *qu'un projet de cadre standardisé de programme et de budget soit développé et mis à disposition ;*

6. *que le budget quinquennal soit un budget général prévoyant des montants globaux à allouer à chaque domaine de travail ;*

7. *qu'un budget plus détaillé et plus précis, comprenant les activités spécifiques et les montants alloués à chacune d'elles, soit établi chaque année, sur la base du programme et du budget approuvés par le Congrès, et approuvé par le Bureau exécutif avant sa mise en œuvre.*

La Commission spéciale note que l'organisation affecte chaque année l'intégralité des recettes prévues aux éléments du programme. Elle constate par ailleurs que le financement d'événements imprévus pose chaque année des problèmes. Par exemple, la nécessité d'une campagne consacrée à la crise économique ne pouvait pas être prévue en septembre 2008, lorsqu'ont été établis et approuvés le programme et le budget pour 2009. La campagne en 2009 a été financée par des réductions de dépenses budgétées dans d'autres domaines.

La Commission spéciale recommande :

8. *qu'un montant correspondant à 0,5 pour cent des recettes budgétées soit tenu en réserve chaque année pour pallier toute éventualité identifiée par le Bureau restreint et/ou le Bureau exécutif durant l'année ;*

9. *que si le montant en question n'est pas utilisé à la fin de l'année, il soit ajouté aux réserves de l'organisation.*

Dans le contexte de la constitution de réserves pour les événements imprévus, la Commission spéciale note que chaque Congrès mondial adopte des résolutions ayant des implications financières sur le programme et le budget, sans considération du fait qu'aucune réserve n'a été constituée à cet effet dans le programme et le budget. Lorsqu'il adopte des résolutions, le Congrès doit être conscient de leurs implications sur le programme et le budget.

La Commission spéciale recommande :

10. *qu'une méthode de calcul des implications financières pour le programme et le budget des résolutions adoptées au Congrès mondial soit développée, qui permettrait de fournir des informations aux délégués du Congrès pendant les débats et avant le vote de résolutions. Les membres de la Commission spéciale ont proposé plusieurs solutions. Elle note que certaines organisations membres ont trouvé des solutions et décide de recommander au Bureau exécutif de les étudier et de mettre en œuvre une solution appropriée.*

La Commission spéciale a également étudié les processus existants de contrôle de la mise en œuvre du programme et du budget. Ce contrôle est essentiellement entrepris par le biais des Rapports quadriennaux au Congrès et des Rapports d'activités communiqués au Bureau exécutif. La Commission spéciale reconnaît que les évaluations actuelles de la mise en œuvre du programme et du budget se concentrent principalement sur les conséquences politiques de la mise en œuvre ou non des activités.

La Commission spéciale recommande :

11. *que le personnel développe un processus de contrôle de la mise en œuvre du programme et du budget qui compare les dépenses aux objectifs du programme et au budget afin de déterminer si elles sont suffisantes, efficientes et efficaces.*

b. Présentation du Rapport financier et information du Congrès

La Commission spéciale considère qu'il y a des lacunes dans les contrôles établis dans l'organisation en matière financière. La Commission reconnaît le rôle important joué par la Commission des finances dans les finances de l'IE mais considère cet organe comme un comité du Bureau exécutif qui conseille le Bureau exécutif et en dépend. La Commission spéciale conclut qu'il est nécessaire de créer un organe distinct et indépendant du Bureau exécutif pour analyser les rapports financiers au nom du Congrès mondial et pour en faire rapport directement au Congrès.

La Commission spéciale recommande :

12. *que le Congrès mondial constitue un comité d'audit interne composé de représentants de chaque région ayant une certaine expertise financière, pour lui faire rapport des comptes audités. Le Président de la Commission des finances, le Secrétaire général ou un membre désigné par lui devra être d'office membre du comité d'audit. Le comité devra se réunir entre les congrès pour étudier les comptes et préparer un rapport sur les états financiers de l'organisation pour le Congrès suivant.*

La Commission spéciale exprime ses préoccupations quant à ce qui pourrait être perçu comme un manque de clarté dans la présentation des états financiers au Congrès et les difficultés que certains délégués disent avoir éprouvées dans la compréhension des états financiers.

La Commission spéciale recommande :

13. *que l'IE donne aux organisations membres l'opportunité de poser des questions sur les états financiers de l'organisation et de recevoir des réponses par e-mail après la publication des comptes, mais avant l'ouverture du congrès ; que les questions et réponses soient transmises aux délégués participant au Congrès ;*

14. *que les états financiers soient présentés au Congrès sous une forme aisée à comprendre, avec graphiques et diagrammes ;*

15. *que les comptes soient présentés sous un format qui prend en compte les différents centres intérêts du public auquel ils sont communiqués, c'est-à-dire selon une perspective régionale, programmatique et opérationnelle ;*

16. *que la présentation soit subdivisée en plusieurs couches, pour fournir d'abord une idée générale, puis une ventilation détaillée reflétant les objectifs initiaux du programme ;*

17. *que la présentation du rapport sur la mise en œuvre du programme et du budget au congrès établisse un lien clair entre les dépenses et la réalisation des objectifs du programme.*

La Commission spéciale considère que les charges administratives, y compris les charges salariales, constituent une part essentielle et substantielle du prix de revient de la mise en œuvre de toute activité du programme. Pour permettre une évaluation du coût réel de la mise en œuvre d'une activité du programme, ils doivent donc être intégrés dans les postes de coûts.

La Commission spéciale recommande :

18. *que les charges administratives et salariales soient intégrées dans la première couche de la présentation du programme et du budget, avec mention dans la note budgétaire des charges administratives allouées aux différents points du programme et de la méthode adoptée.*

La Commission spéciale a reçu rapport des procédures de vérification actuellement suivies par Ernst & Young, la société d'audit de l'IE engagée par le Congrès mondial. La Commission spéciale a été informée des conventions suivies et du processus de rapportage à l'IE adopté par les auditeurs.

La Commission spéciale recommande :

19. *que les auditeurs soient chargés de présenter les états financiers vérifiés à la Commission des finances et au Comité d'audit et se mettent à la disposition de ces organes pour répondre à toute question posée à leur propos ;*

20. *que les lettres de recommandation émises par les auditeurs après l'audit soient mises à disposition de la Commission des finances ;*

21. *que la tenue d'un appel d'offres sur l'audit après chaque Congrès soit considérée.*

c. Systèmes de cotisations

La Commission spéciale a reçu rapport du Secrétaire général et du personnel sur le fonctionnement actuel des systèmes de collecte des cotisations et sur les efforts préalablement déployés pour réformer le système. Les difficultés liées à la mise au point d'un système plus juste qui serait à même d'être mis en œuvre de manière identique ou similaire dans le monde entier pour l'ensemble des organisations ont été expliquées. Les effets sur les organisations membres de toute modification même modeste apportée au système ont été identifiés. L'importance de la crédibilité et la confiance engendrées par le système de cotisations parmi les organisations membres a été soulignée.

Par conséquent, la Commission spéciale recommande que :

22. *l'IE conserve le système de calcul des cotisations existant, basé sur le RNB d'un pays, puisqu'il s'agit du plus juste et du plus équitable des systèmes pris en considération.*

However, the Special Committee also considered that steps
Cependant, la Commission spéciale considère également que des mesures doivent être prises pour soulager certaines organisations établies dans les pays où le RNB a connu une croissance rapide, qui ont elles-mêmes enregistré une croissance rapide ou pour lesquelles une augmentation quelconque des tarifs des cotisations a affecté de manière significative le montant dû à l'IE. La Commission spéciale a pris en considération plusieurs manières dont ces problèmes pourraient être abordés afin de soulager les organisations concernées. Elle n'a cependant pas eu le temps d'effectuer les évaluations nécessaires de l'impact de la mise en œuvre des changements proposés.

La Commission spéciale recommande :

23. *que l'IE étudie l'impact d'un relèvement du plafond existant en matière de RNB de manière à créer davantage de catégories et à réduire la charge pesant sur les organisations qui montent d'une catégorie ;*

24. *que l'IE étudie la possibilité de prévoir des périodes de transition de plusieurs années pendant lesquelles les tarifs de cotisation seraient calculés de manière à étaler sur une période plus longue la charge d'une augmentation des montants dus à la suite d'une croissance du RNB ou des tarifs de cotisation ;*

25. *que l'IE étudie la possibilité de fixer un pourcentage maximum d'augmentation des cotisations sur une seule année pour une organisation à la suite d'un changement de catégorie RNB d'un pays ou d'une hausse des tarifs de cotisation ;*

26. *que l'IE étudie la possibilité de fixer la catégorie RNB d'un pays dans l'optique de l'établissement du tarif de cotisation sur la base d'un RNB moyen sur quatre ans.*

La Commission spéciale reconnaît que les tarifs de cotisation pourraient se stabiliser, voire reculer si toutes les organisations membres payaient leur juste part dans les charges des cotisations. La Commission spéciale exprime son inquiétude quant au fait que les cotisations payées représentent moins de 40 pour cent du total des affiliations revendiquées par l'IE. La Commission spéciale suggère qu'un examen de la manière dont les Fédérations syndicales internationales calculent et collecte leurs cotisations pourrait être utile.

Elle a eu une discussion sur les difficultés éprouvées par certaines organisations membres dans la collecte des cotisations et les différentes pratiques qui existent parmi les organisations membres pour assurer le financement de leurs activités. La Commission spéciale estime que certaines organisations pourraient payer une part plus importante de la charge des cotisations et que toutes les organisations devraient être invitées à payer des cotisations de manière à démontrer leur engagement en faveur des valeurs de l'IE. La Commission spéciale conseille à l'IE de faire connaître sa disposition à fournir aide et conseil aux organisations membres qui souhaiteraient améliorer leurs propres systèmes de collecte des cotisations.

La Commission spéciale recommande :

27. *que des investigations soient menées pour déterminer clairement pourquoi certaines organisations ne paient pas leurs cotisations, et qu'un rapport en la matière soit présenté au Congrès mondial ;*

28. *que les organisations qui paient des cotisations pour un nombre d'affiliés significativement inférieur à leurs effectifs déclarés soient invitées à accroître leur contribution, et qu'elles se voient offrir aide et soutien dans la réalisation de cet objectif ;*

29. *que l'application des règles de paiement des cotisations existantes, y compris l'exclusion des organisations qui ne paient pas de cotisations pour leur affiliation, soit améliorée dans l'optique d'accroître les revenus des cotisations et de réduire les charges qui pèsent sur chacun.*

Lors de discussions consacrées aux revenus des cotisations, la Commission spéciale a envisagé la possibilité pour l'IE d'accroître ses revenus sans augmenter les tarifs de cotisation. La Commission spéciale a reconnu que l'IE recevait déjà des aides substantielles d'agences externes et d'organisations donatrices pour ses programmes de solidarité et de développement. Il a été noté que de nombreuses organisations affiliées à l'IE mettent en œuvre des programmes de coopération importants et durables avec des affiliés établis dans les pays en développement. La Commission spéciale estime qu'il est important, dont l'optique d'une utilisation efficace de ressources limitées, de veiller à une cohérence programmatique entre ces activités et le programme et le budget de l'IE, sans pour autant vouloir interférer dans l'autonomie de ces organisations membres.

Certains membres de la Commission spéciale ont signalé que leurs organisations recherchaient des parrainages ou un support financier auprès d'organisations et agences caritatives pour certaines de leurs activités. D'autres ont fait savoir que leurs organisations bénéficiaient de parrainages de sponsors commerciaux avec lesquels elles sont en relation pour la fourniture de certains services.

On peut craindre que de telles relations puissent mener à des conflits de principes entre l'IE et ses sponsors. La Commission spéciale affirme la nécessité de rédiger un protocole établissant les conditions dans lesquelles de tels parrainages seraient acceptables aux yeux de l'IE.

Par conséquent, la Commission spéciale recommande :

30. *que l'IE étudie les possibilités de réduire les dépenses liées à certaines activités, comme certains aspects de l'organisation du Congrès, en cherchant des parrainages commerciaux ou caritatifs externes pour les activités en question ;*

31. *que les organisations membres soient invitées à participer à la recherche de sponsors pour certains aspects des activités du congrès.*

La Commission spéciale remarque qu'un des principaux postes de coût pour l'organisation était formé des voyages et autres coûts associés à l'organisation de réunions. La Commission spéciale admet que les réunions en face à face recèlent une valeur intrinsèque qui ne peut pas être obtenue par les possibilités électroniques de réunir plusieurs personnes. Néanmoins, la Commission spéciale est convaincue qu'une utilisation plus importante des systèmes modernes de téléconférence et de vidéoconférence, des forums de messagerie électronique et des autres systèmes électroniques de consultation de groupe permettrait de réaliser d'importantes économies.

La Commission spéciale recommande :

32. *que l'IE utilise les dernières avancées réalisées dans la technologie de télécommunication pour réduire les coûts des réunions susceptibles d'être organisées de manière efficace et efficiente par téléconférence, vidéoconférence ou tout autre dispositif électronique.*

d. Rôle de la Commission des finances

Au cours de ses délibérations, la Commission spéciale a étudié le rôle et la structure de la Commission des finances. Elle considère que la Commission des finances a un rôle important à jouer dans les contrôles établis au sein de l'organisation et dans la conception et la mise en œuvre de pratiques et procédures financières. Elle surveille le fonctionnement du secrétariat et conseille le Bureau exécutif dans les matières financières. La Commission spéciale considère que la Commission des finances devrait se voir confier la supervision de la rédaction d'un manuel de politiques et procédures comptables par le secrétariat. Un tel manuel a entre-temps été rédigé par le secrétariat et approuvé par la Commission des finances au cours des travaux de la Commission spéciale. La Commission spéciale reconnaît qu'un tel manuel ne peut fournir un ensemble statique de procédures puisque celles-ci doivent être adaptées régulièrement aux nouvelles règles et à l'évolution de l'organisation.

La Commission spéciale recommande :

33. *que le manuel de procédures financières fasse l'objet d'une révision et d'une mise à jour annuelles en fonction des demandes du secrétariat et soit soumis à l'approbation de la Commission des finances ;*

34. *que la composition actuelle de la Commission des finances soit maintenue, c'est-à-dire le Bureau restreint plus deux autres membres du Bureau exécutif ;*

35. *que la Commission des finances continue à formuler des avis au Bureau exécutif sur les salaires de ceux qui ne sont pas couverts par la convention collective et les contrôler tous les deux ans.*

4. Conclusions

L'IE est perçue comme une organisation mondiale importante et reconnue au niveau international comme étant la voix des enseignants et des travailleurs de l'éducation. Elle s'est forgé cette réputation en prenant appui sur une structure de gouvernance et d'administration relativement légère, mais efficace. Les effectifs de l'IE sont largement inférieurs à ceux de bon nombre des organisations nationales dont elle se compose. Dans ce contexte, la Commission spéciale est heureuse de constater que l'IE produit un impact remarquable, moyennant une utilisation relativement efficace de ressources financières et en personnel limitées.

La Commission spéciale conclut que pour autant qu'elle ait pu en juger, toutes les personnes impliquées dans la gestion financière de l'organisation, que ce soit dans ses structures de décision ou au secrétariat, accomplissent leur tâche dans l'intérêt de l'organisation. Dans les limites des ressources financières et en personnel disponibles, la surveillance interne et la supervision des dépenses sont satisfaisantes.

Les recommandations formulées par la Commission spéciale ont pour but d'éclaircir certaines questions posées par les organisations membres concernant les opérations et les procédures financières actuelles de l'IE et de leur donner des opportunités supplémentaires de s'investir dans l'établissement des politiques des dépenses de l'organisation par le biais de son programme et de son budget quadriennaux.

La Commission spéciale souhaite que la mise en œuvre de ses recommandations apporte une valeur ajoutée à l'organisation en améliorant son fonctionnement financier et ses pratiques comptables.

Nous espérons que ce rapport et ces recommandations recevront l'appui du Bureau exécutif et seront pleinement mis en œuvre.

Annexe :

Résumé des recommandations

La Commission spéciale des finances et des structures recommande :

1. *qu'un projet de calendrier soit préparé et publié concernant le développement du programme et du budget quadriennaux ;*

2. *que soit préparée et publiée une description du processus impliqué dans le développement du programme et du budget quadriennaux et des niveaux auxquels l'apport de différentes sources (Commissions internes, etc.), y compris les organisations membres, pourra être pris en compte ;*

3. *que la première étape dans ce processus soit le développement d'un plan stratégique basé sur les objectifs de l'organisation ;*

4. *que les organisations membres et d'autres parties soient invitées à apporter leur pierre à l'édifice aux moments appropriés ;*

5. *qu'un projet de cadre standardisé de programme et de budget soit développé et mis à disposition ;*

6. *que le budget quinquennal soit un budget général prévoyant des montants globaux à allouer à chaque domaine de travail ;*

7. *qu'un budget plus détaillé et plus précis, comprenant les activités spécifiques et les montants alloués à chacune d'elles, soit établi chaque année, sur la base du programme et du budget approuvés par le Congrès, et approuvé par le Bureau exécutif avant sa mise en œuvre ;*

8. *qu'un montant correspondant à 0,5 pour cent des recettes budgétées soit tenu en réserve chaque année pour pallier toute éventualité identifiée par le Bureau restreint et/ou le Bureau exécutif durant l'année ;*

9. *que si le montant en question n'est pas utilisé à la fin de l'année, il soit ajouté aux réserves de l'organisation ;*

10. *qu'une méthode de calcul des implications financières pour le programme et le budget des résolutions adoptées au Congrès mondial soit développée, qui permettrait de fournir des informations aux délégués du Congrès pendant les débats et avant le vote de résolutions. Les membres de la Commission spéciale ont proposé plusieurs solutions. Elle note que certaines organisations membres ont trouvé des solutions et décide de recommander au Bureau exécutif de les étudier et de mettre en œuvre une solution appropriée ;*

11. *que le personnel développe un processus de contrôle de la mise en œuvre du programme et du budget qui compare les dépenses aux objectifs du programme et au budget afin de déterminer si elles sont suffisantes, efficientes et efficaces ;*

12. *que le Congrès mondial constitue un comité d'audit interne composé de représentants de chaque région ayant une certaine expertise financière, pour lui faire rapport des comptes audités. Le Président de la Commission des finances, le Secrétaire général ou un membre désigné par lui devra être d'office membre du comité d'audit. Le comité devra se réunir entre les congrès pour étudier les comptes et préparer un rapport sur les états financiers de l'organisation pour le Congrès suivant ;*

13. *que l'IE doit donne aux organisations membres l'opportunité de poser des questions sur les états financiers de l'organisation et de recevoir des réponses par e-mail après la publication des comptes, mais avant l'ouverture du congrès ; que les questions et réponses soient transmises aux délégués participant au Congrès ;*

14. *que les états financiers soient présentés au Congrès sous une forme aisée à comprendre, avec graphiques et diagrammes ;*

15. *que les comptes soient présentés sous un format qui prend en compte les différents centres intérêts du public auquel ils sont communiqués, c'est-à-dire selon une perspective régionale, programmatique et opérationnelle ;*

16. *que la présentation soit subdivisée en plusieurs couches, pour fournir d'abord une idée générale, puis une ventilation détaillée reflétant les objectifs initiaux du programme ;*

17. *que la présentation du rapport sur la mise en œuvre du programme du budget au congrès établisse un lien clair entre les dépenses et la réalisation des objectifs du programme ;*

18. *que les charges administratives soient intégrées dans la première couche de la présentation du programme et du budget, avec mention dans la note budgétaire des charges administratives allouées aux différents points du programme et de la méthode adoptée ;*

19. *que les auditeurs soient chargés de présenter les états financiers vérifiés à la Commission des finances et au Comité d'audit et se mettent à la disposition de ces organes pour répondre à toute question posée à leur propos ;*

20. *que les lettres de recommandation émises par les auditeurs après l'audit soient mises à disposition de la Commission des finances ;*

21. *que la tenue d'un appel d'offres sur l'audit après chaque Congrès soit considérée ;*

22. *l'IE conserve le système de calcul des cotisations existant, basé sur le RNB d'un pays, puisqu'il s'agit du plus juste et du plus équitable des systèmes pris en considération ;*

23. *que l'IE étudie l'impact d'un relèvement du plafond existant en matière de RNB de manière à créer davantage de catégories et à réduire la charge pesant sur les organisations qui montent d'une catégorie ;*

24. *que l'IE étudie la possibilité de prévoir des périodes de transition de plusieurs années pendant lesquelles les tarifs de cotisation seraient calculés de manière à étaler sur une période plus longue la charge d'une augmentation des montants dus à la suite d'une croissance du RNB ou des tarifs de cotisation ;*

25. *que l'IE étudie la possibilité de fixer un pourcentage maximum d'augmentation des cotisations sur une seule année pour une organisation à la suite d'un changement de catégorie RNB d'un pays ou d'une hausse des tarifs de cotisation ;*

26. *que l'IE étudie la possibilité de fixer la catégorie RNB d'un pays dans l'optique de l'établissement du tarif de cotisation sur la base d'un RNB moyen sur quatre ans ;*

27. *que des investigations soient menées pour déterminer clairement pourquoi certaines organisations ne paient pas leurs cotisations, et qu'un rapport en la matière soit présenté au Congrès mondial ;*

28. *que les organisations qui paient des cotisations pour un nombre d'affiliés significativement inférieur à leurs effectifs déclarés soient invitées à accroître leur contribution, et qu'elles se voient offrir aide et soutien dans la réalisation de cet objectif ;*

29. *que l'application des règles de paiement des cotisations existantes, y compris l'exclusion des organisations qui ne paient pas de cotisations pour leur affiliation, soit améliorée dans l'optique d'accroître les revenus des cotisations et de réduire les charges qui pèsent sur chacun ;*

30. *que l'IE étudie les possibilités de réduire les dépenses liées à certaines activités, comme certains aspects de l'organisation du Congrès, en cherchant des parrainages commerciaux ou caritatifs externes pour les activités en question ;*

31. *que les organisations membres soient invitées à participer à la recherche de sponsors pour certains aspects des activités du congrès ;*

32. *que l'IE utilise les dernières avancées réalisées dans la technologie de télécommunication pour réduire les coûts des réunions susceptibles d'être organisées de manière efficace et efficiente par téléconférence, vidéoconférence ou tout autre dispositif électronique ;*

33. *que le manuel de procédures financières fasse l'objet d'une révision et d'une mise à jour annuelles en fonction des demandes du secrétariat et soit soumis à l'approbation de la Commission des finances ;*

34. *que la composition actuelle de la Commission des finances soit maintenue, c'est-à-dire le Bureau restreint plus deux autres membres du Bureau exécutif ;*

35. *que la Commission des finances continue à formuler des avis au Bureau exécutif sur les salaires de ceux qui ne sont pas couverts par la convention collective et les contrôler tous les deux ans.*

2. Mise en œuvre du rapport du Comité spécial sur les finances et les structures

(i) Décisions du Bureau exécutif

Lors de sa 34ème réunion, tenue à Bruxelles, du 1 au 3 décembre 2009, le Bureau exécutif a adopté le rapport du Comité spécial sur les finances et les structures, un rapport qui est maintenant présenté au Congrès. Lors de cette même réunion, le Bureau exécutif a également décidé de mettre en œuvre les 35 recommandations contenues dans le rapport du comité.

(ii) Rapport sur le système des cotisations

Le Bureau exécutif a décidé d'examiner le système des cotisations, comme cela lui a été recommandé par le Comité spécial. Ce qui suit est le rapport de ces recherches:

Le Comité spécial a recommandé :

(1) que l'IE conserve le système existant de calcul des cotisations, basé sur le RNB d'un pays, puisqu'il s'agit du plus juste et du plus équitable des systèmes pris en considération ;

(2) que l'IE étudie l'impact d'un relèvement du plafond existant du RNB de manière à créer davantage de catégories et à réduire la charge pesant sur les organisations qui montent d'une catégorie ;

(3) que l'IE étudie la possibilité de prévoir des périodes de transition d'un certain nombre d'années pendant lesquelles les taux de cotisations seraient calculés de manière à étaler sur une période plus longue la charge de montants majorés dus à l'augmentation du RNB et des taux de cotisations ;

(4) que l'IE étudie la possibilité de fixer un pourcentage maximum d'augmentation des cotisations sur une année pour une organisation en raison d'un changement de catégorie de RNB d'un pays et d'une hausse des taux de cotisations ;

(5) que l'IE étudie la possibilité de fixer la catégorie de RNB d'un pays dans l'optique de l'établissement du taux de cotisations sur la base d'un RNB moyen sur quatre ans.

1. Concernant la deuxième recommandation, en raison de la crise économique, il est peu probable que le RNB des pays n'augmente de façon générale au cours des quatre prochaines années. Les précédentes tentatives visant à introduire des catégories supplémentaires au sein du système des cotisations ont été rejetées car, inévitablement, les organisations de certains pays se situent juste au-dessus de la catégorie plus basse et se sentaient lésées par les propositions de modification. Un relèvement du plafond impose en soi un poids supplémentaire pour les organisations qui fournissent déjà la majorité des revenus de cotisations à l'IE. Dans ces circonstances tendues, toute augmentation substantielle de la charge des cotisations de ces organisations serait probablement accueillie avec réticence. En tout cas, beaucoup de ces organisations doivent faire face à une diminution de leurs membres à la suite des restrictions budgétaires dans leur pays.

2. Depuis la fondation de l'IE, les revenus générés par les cotisations ont été renforcés, chaque année fiscale, par l'augmentation du nombre de membres pour lesquels des cotisations sont payées. Cette situation a généralement été produite par les nouvelles adhésions à l'IE, ainsi que, pour certains affiliés, par la hausse du nombre de membres pour lesquels ils paient des cotisations. Le nombre de nouveaux affiliés potentiels s'est maintenant réduit, à tel point qu'il est peu probable que de nouvelles adhésions entraînent une augmentation notoire des revenus au cours des dix prochaines années. Il faut également ajouter que, à l'heure actuelle et en raison de la crise économique, les réductions des dépenses en matière d'édu-

cation entraînent des réductions du nombre d'enseignants et, par conséquent, du nombre de membres au sein des organisations qui paient des cotisations au taux maximum.

3. Concernant les recommandations (3) à (5), les modifications suivantes ont été examinées :

   (i) Le RNB pour le paiement des cotisations à l'IE est calculé, pour toutes les organisations, en fonction du RNB moyen du pays au cours des trois années précédant l'année pour laquelle les cotisations sont dues.

   (ii) Une limite de 5 % sur l'augmentation du taux de cotisations a été fixée pour chaque organisation, indépendamment de l'impact de la hausse du taux de cotisation actuel qui intervient simultanément à l'augmentation du RNB du pays de cette organisation.

4. Veuillez trouver ci-dessous l'impact qu'auraient eu de telles dispositions sur les revenus de cotisations pour l'année 2009 :

   (i) Si, en 2009, les cotisations avaient été payées sur la base du RNB moyen des trois années précédentes, la somme totale payée se serait élevée à 8 460 643 €.
   En vertu du système existant, le montant total versé à l'IE s'élevait à 8 641 431 €.
   Par conséquent, l'IE aurait reçu 180 788 € de cotisations en moins, ce qui équivaut à une diminution de 2 %.

   (ii) Si les cotisations pour 2009 avaient été payées en prenant en compte qu'aucune organisation ne devait subir une augmentation de plus de 5 % de son taux de cotisations, le montant total versé à l'IE se serait alors élevé à 8 554 292 €.
   Par conséquent, l'IE aurait reçu 87 139 € de cotisations en moins, ce qui équivaut à une diminution d'environ 1 %.

5. Dans le cadre des ressources financières nécessaires au bon fonctionnement de l'IE, 170 000 € équivaudraient aux coûts administratifs de fonctionnement du Bureau régional africain de l'IE, par exemple. L'IE ne peut donc pas se permettre de subir une perte aussi importante sans que ses services et ses activités ne s'en trouvent affectés. Au niveau du Programme et du Budget actuels, ainsi que des propositions en matière de Programme et de Budget pour les quatre prochaines années, une diminution de même 1 % du revenu des cotisations serait substantielle et difficile à maintenir à long terme.

6. Il a donc été proposé de ne pas mettre en place de telles dispositions systématiques au niveau des règles régissant les opérations du système des cotisations, mais plutôt d'aborder le problème en ajoutant une disposition en vertu de laquelle toute organisation qui subirait une hausse substantielle de, disons, au moins 10 % du montant des cotisations à payer du fait de la hausse du RNB de son pays, à partir duquel les cotisations sont calculées, pourrait demander que cette augmentation s'échelonne sur quatre ans : un quart de l'augmentation s'appliquerait la première année, la moitié la seconde année, et trois-quarts la troisième année. Enfin, la totalité de l'augmentation s'appliquerait la quatrième année. Les augmentations substantielles des années suivantes devraient s'accumuler et viendraient s'ajouter de la même façon. Les demandes visant à bénéficier de tels arrangements seraient traitées selon la procédure habituelle, comme des accords spéciaux, par le Bureau exécutif.

7. Au cours des trois dernières années, des mesures ont été prises au niveau administratif pour améliorer le système des cotisations. Parmi ces mesures, citons notamment le fait qu'un avis stipulant le montant des cotisations a été envoyé plus tôt aux organisations, afin que celles-ci puissent intégrer les cotisations de l'IE à leur budget annuel. Un rappel a également été envoyé après le 30 juin si une organisation ne s'était pas acquittée de ses cotisations. De plus, les organisations qui n'ont pas payé leurs cotisations pendant trois ans sont désormais informées de l'expiration de leur affiliation, et qu'elles devront dès lors réintroduire une demande si elles souhaitent figurer à nouveau parmi les affiliés de l'IE. L'IE espère qu'une mise en œuvre plus efficace de ces mesures permettra de maintenir son niveau de revenus provenant des cotisations.

8. Le rapport du Comité spécial sur les finances et les structures a également souligné le fait que certaines organisations payaient moins de cotisations qu'elles ne le devraient, en raison des chiffres de leurs effectifs utilisés pour le calcul des cotisations, assurément plus bas que les chiffres réels. De plus, certaines organisations soumettent régulièrement des demandes d'accords spéciaux en vue d'obtenir un accord officiel pour de tels arrangements. En règle générale, ces demandes reçoivent une réponse favorable. Ces demandes sont formulées en raison des faibles niveaux de revenus de ces organisations, ou des difficultés financières qu'elles rencontrent déjà pour faire face à leurs besoins en matière de développement. Il a été proposé que le Secrétariat analyse systématiquement tous ces arrangements, après le Congrès de 2011, et qu'il dresse la liste des organisations qui font état sur le plan national d'un nombre considérablement plus important de membres que celui qu'elles déclarent dans le cadre du paiement des cotisations à l'IE. Lorsque ces organisations auront été identifiées, des explications leur seront demandées. Un rapport et des recommandations seront ensuite rédigés en vue d'être examinés par le Bureau exécutif, lorsqu'il se réunira en 2012.

Le Bureau exécutif a approuvé ce rapport et décidé de proposer au Congrès que les organisations qui subissent une augmentation substantielle de 10 % au plus du montant des cotisations qu'elles doivent payer en conséquence d'une augmentation du RNB de leur pays soient autorisées à demander que l'augmentation soit introduite progressivement sur une période de quatre ans, avec un quart de l'augmentation s'appliquant la première année, la moitié la seconde année, trois-quarts la troisième année, et la totalité de l'augmentation la quatrième année; que des augmentations substantielles au cours des années successives soient accumulées et ajoutées de la même façon; et que les demandes visant à bénéficier de tels arrangements soient traitées comme des accords spéciaux par le biais du Bureau exécutif.

(iii) *Procédures financières (Edition 2011)

* Afin de rester concis, les annexes auxquelles ce document se réfère ne sont pas incluses dans cet extrait des Procédures.

Ce document décrit les procédures financières suivies par l'IE à tous les niveaux de l'organisation. Il expose les conventions comptables mises en œuvre, ainsi que le système de comptabilité utilisé pour enregistrer les comptes. Il décrit également de quelle façon les vérifications croisées sont appliquées aux dépenses et comment les rapports sont préparés et soumis. Les principes établis dans ce document s'appliquent à tous les comptes tenus à jour par l'IE au niveau du siège, des bureaux régionaux et sous-régionaux. Ces principes sont mis en œuvre quelque soit la source de revenus, c'est-à-dire qu'ils proviennent de cotisations, de dons, ou de projets sponsorisés.

1. Comptabilité

1.1 Les comptes bancaires du siège social de l'IE sont tenus à la Banque ING, à Bruxelles. Les réserves de caisse sont déposées dans des comptes d'investissement à court terme, ainsi que la banque recommande de le faire de temps en temps. L'IE possède un certain nombre de comptes bancaires supplémentaires destinés à des buts spécifiques, y compris ceux des bureaux régionaux et sous-régionaux. Ils sont énumérés dans l'Annexe A.

1.2 Les comptes de l'IE sont principalement tenus à jour en euros au niveau du siège, et en dollars américains (USD) et en devises locales au niveau des bureaux régionaux et sous-régionaux. La comptabilité de l'IE est soumise à des fluctuations importantes de la valeur des devises qu'elle utilise. De telles fluctuations ont également un impact sur le coût des cotisations payées par les organisations membres.

1.3 L'IE différencie les fonds budgétaires des fonds extra-budgétaires. Les fonds budgétaires comprennent les revenus provenant des cotisations régulières perçues par l'organisation, et les fonds extra-budgétaires consistent généralement en des dons provenant d'organisations membres en réponse à des appels urgents ou des dons pour des projets spécifiques de développement et de solidarité. Ces fonds sont tous traités par le système de comptabilité de l'IE, bien que les procédures comptables puissent varier selon les règlementations financières qui s'appliquent à un projet particulier. De telles règlementations financières sont normalement spécifiées dans le contrat établi pour la mise en œuvre du projet ou de l'activité, entre l'organisation donatrice et l'IE.

1.4 Les comptes du siège de l'IE sont gérés par un système de comptabilité électronique connu sous le nom de Bob. Le système Bob est basé sur un système de comptabilité normal à double entrée, adapté aux règlementations et procédures du système bancaire belge et d'autres systèmes fiscaux. Ce système est déjà opérationnel au Bureau régional africain et sera installé prochainement dans les autres bureaux régionaux. Des informations supplémentaires concernant le système et le logiciel de comptabilité figurent dans l'Annexe B.

1.5 Le revenu principal de l'IE provient des cotisations payées par les organisations membres. Un avis de paiement pour les cotisations dues est envoyé chaque année, en janvier, aux organisations membres. Cet avis est généralement basé sur le nombre de membres le plus récent transmis au siège de l'IE et invite les organisations membres à signaler tout changement significatif concernant leurs effectifs. Selon les Statuts de l'IE, les cotisations doivent être payées chaque année avant le 30 juin . Par conséquent, un rappel est envoyé en septembre aux organisations membres n'ayant pas réglé leurs cotisations dans les délais . Si une organisation ne paie pas ses cotisations pendant trois années consécutives, le Bureau exécutif est invité à retirer cette organisation de la liste des membres. Les organisations sont autorisées à demander un accord spécial en ce qui concerne le règlement des cotisations. De telles demandes devront être examinées par le Bureau exécutif, qui sera libre de les accepter ou non.

1.6 L'IE reçoit également des revenus provenant des intérêts perçus sur les investissements à court terme des réserves de caisse et de la sous-location d'une partie de ses locaux. Elle reçoit également des dons d'organisations membres pour ses travaux de développement et de solidarité, ainsi que des fonds destinés à des projets spécifiques et provenant de sources diverses. Le projet EPT/SIDA, financé par le gouvernement hollandais, le projet Tsunami, financé par Oxfam Novib, et le projet « Let's Go ! », financé par la Commission européenne, sont des exemples de projets soutenus par des financements externes.

1.7 Les dépenses de l'IE sont principalement destinées au financement d'activités conçues pour promouvoir les politiques de l'IE; elles couvrent également les salaires et les coûts administratifs. Les dépenses relatives aux fonds extra-budgétaires de développement et de solidarité destinés aux projets spéciaux sont effectuées conformément aux modalités des contrats signés avec les organisations donatrices pour la mise en œuvre des projets. Ces contrats spécifient normalement les éléments requérant les fonds en question et exposent les procédures régissant la tenue des dossiers de dépenses et les rapports à effectuer pour l'organisation donatrice. Ces procédures sont parfois différentes de celles appliquées à l'IE.

1.8 Un programme et un budget généraux sont préparés tous les quatre ans et soumis au Congrès pour approbation. Une fois le programme et le budget approuvés, ils sont mis en œuvre année par année entre les Congrès. Le Bureau exécutif approuve chaque adaptation annuelle du programme et du budget. Le programme et le budget prévoient des fonds pour des activités à mettre en œuvre au niveau régional, ainsi que pour le fonctionnement des bureaux régionaux et sous-régionaux.

1.9 L'IE utilise les services de cabinets comptables indépendants pour des conseils concernant des problèmes de nature financière ou fiscale.

2 Approbation des dépenses

2.1 Chaque type de dépenses dépend d'un système de contrôle et de vérification qui permet de garantir que ces dépenses ne dépassent pas le montant prévu dans le budget et qu'elles sont conformes aux principes de l'IE.

2.2 Les frais de déplacement, par exemple, représentent des dépenses importantes pour l'IE. Chaque voyage entrepris par un représentant de l'IE aux frais de l'organisation doit être approuvé à l'avance, par le biais d'un formulaire d'autorisation de déplacement. (voir l'Annexe C ci-dessous)

2.3 Les demandes de remboursement des dépenses sont effectuées à l'aide de formulaires prévus pour la demande d'avances de paiements et la finalisation des dépenses après les voyages. (voir l'Annexe C ci-dessous)

2.4 Les dépenses administratives récurrentes sont contrôlées, afin de mettre en évidence les fluctuations éventuelles et d'en vérifier les causes pour pouvoir y remédier le cas échéant. Un système de contrôle gouvernant l'achat de matériel de bureau et d'autres biens a été mis en place. (voir l'Annexe D ci-dessous)

2.5 Le coût des traductions représente l'une des dépenses récurrentes les plus élevées de l'IE. Un système visant à contrôler et à vérifier les commandes de traductions et les coûts qui y sont liés a été mis en place (voir l'Annexe E)

2.6 Les coûts relatifs aux communications sont contrôlés par l'Unité des Finances, afin d'éviter tous coûts non anticipés, ou toutes augmentations non anticipées des coûts.

2.7 Des coûts majeurs, tels que ceux engendrés par les photocopies, sont également contrôlés et attribués aux différentes unités et à leurs activités.

2.8 Tous les employés occupant des postes de supervision doivent contrôler et vérifier les dépenses engendrées au sein de leur domaine de responsabilité. En principe, chaque poste de dépenses doit être autorisé par une personne occupant un poste de supervision en rapport avec le domaine de dépenses en question.

2.9 Avant de régler une facture, l'Unité des Finances doit s'assurer qu'elle s'accompagne d'une référence budgétaire et qu'elle a été approuvée par l'auteur de la commande de biens ou de services. Il est également essentiel que la facture ait été approuvée par une personne autorisée.

3 Budgétisation

3.1 Le Programme et le budget adoptés par le Congrès précisent les montants destinés à la mise en œuvre de politiques et d'activités pour chaque domaine d'opération couvert par l'organisation durant les quatre années entre deux congrès.

3.2 Chaque année, un budget plus précis, basé sur celui du Congrès, est élaboré afin de définir les montants attribués à la mise en œuvre de politiques et d'activités spécifiques, tirées du Programme approuvé par le Congrès, et qui seront entreprises au cours de l'année à venir. Des budgets particuliers sont préparés pour chaque domaine d'activité. Ces budgets contiennent des estimations portant sur les dépenses annuelles susceptibles d'être engendrées par chaque activité, ainsi que par les coûts administratifs et les salaires.

3.3 Le budget annuel prévoit également des fonds pour les activités qui ne sont organisées qu'une ou deux fois au cours du cycle de quatre ans séparant deux congrès. Le Congrès lui-même en est un bon exemple. Chaque année, un montant est mis de côté et dépensé durant la quatrième année du cycle pour l'organisation du congrès. Les montants mis de côté chaque année sont enregistrés dans le bilan comptable des comptes annuels, mais ils ne sont pas accumulés dans les budgets annuels. Il se peut qu'un évènement, organisé au cours de la première ou de la deuxième année suivant le congrès, soit financé grâce aux provisions pour charges prévues dans le budget pour toute la période qui sépare deux congrès. Les dépenses supplémentaires engendrées durant l'année de l'évènement seront considérées comme un déficit en réduction jusqu'à la quatrième année, au cours de laquelle elles seront entièrement couvertes par les provisions pour charges.

3.4 Le budget annuel global comprendra également un fonds de réserve pour pallier à tout imprévu pouvant se produire au cours d'une année, dans le cadre de développements politiques ou sociaux majeurs. Ce montant sera équivalent à 1 % des provisions prévues dans le budget pour la mise en œuvre d'activités au niveau du siège.

3.5 En outre, la personne responsable de la mise en œuvre d'une activité particulière doit préparer une estimation budgétaire comprenant tous les coûts anticipés (hébergement, installations, interprétation, traduction, intervenants, déplacements, assistance aux participants et autres coûts administratifs). Cette estimation budgétaire doit absolument respecter les paramètres fournis par le budget annuel et elle doit être soumise à l'avance au Coordinateur régional principal ou, dans le cas du siège, au superviseur de l'unité concernée et au Coordinateur des finances. Elle formera ensuite la base d'un contrôle de rentabilité de l'activité. Au cas où la personne responsable de la mise en œuvre de l'activité décide qu'il est impossible d'entreprendre cette activité dans les limites imposées par le budget, elle doit obtenir une approbation spécifique du Secrétaire général ou d'une personne désignée par ce dernier, afin de dépasser le montant prévu.

4 Contrôles

4.1 Toutes les dépenses sont contrôlées par l'Unité des Finances et des rapports concernant les dépenses sont remis régulièrement à l'équipe de direction de l'IE.

4.2 Un procédé similaire est mis en application dans chaque bureau régional.

4.3 Dans le cadre du processus de contrôle, le personnel de l'Unité des Finances vérifie également que les dépenses sont accompagnées des autorisations nécessaires et qu'elles sont prévues dans le cadre budgétaire.

4.4 Chaque facture est marquée d'un tampon doté de cases permettant l'insertion de la référence budgétaire, de la signature de la personne approuvant la facture (la personne ayant commandé les biens ou les services qui confirme par sa signature que les biens ont été reçus, ou les services fournis) et de la signature de la personne autorisant le paiement (habituellement le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint (Administration), le Coordinateur senior des finances ou, dans le cas d'un bureau régional, le Coordinateur régional principal.

5 Reporting

5.1 Un système de reporting composé d'un certain nombre d'éléments est en place. Des rapports relatifs à la situation financière générale et aux dépenses selon les catégories budgétaires sont préparés et soumis à l'équipe de direction environ toutes les six semaines. Des rapports relatifs aux dépenses sont préparés et soumis aux réunions de la Commission des Finances et du Bureau exécutif.

5.2 Les bureaux régionaux et sous-régionaux doivent communiquer le détail de leur situation financière au siège tous les trois mois.

5.3 À la fin de chaque projet ou activité, un rapport est préparé concernant les dépenses encourues.

5.4 À la fin de chaque exercice financier, les comptes sont préparés et soumis aux auditeurs de l'organisation pour la vérification des comptes.

5.5 Tous les rapports financiers soumis à l'Unité des Finances par les bureaux régionaux et sous-régionaux, ou concernant des projets ou des programmes externes, doivent inclure un bilan comptable et un relevé des revenus et des dépenses, ainsi que des copies des relevés bancaires récents.

5.6 Les rapports émis par les bureaux régionaux et sous-régionaux doivent inclure :

- les revenus budgétaires
- les dépenses budgétaires
- un résumé de bilan comptable
- un relevé des revenus / dépenses du Fonds de solidarité
- un relevé des revenus / dépenses extra-budgétaires (+ bilatérales)
- les revenus et dépenses liés aux donateurs

5.7 Les informations concernant les rapports susmentionnés doivent être détaillées. Toutes les transactions entrantes et sortantes doivent être communiquées et documentées à l'aide de copies des documents pertinents et de commentaires explicatifs le cas échéant.

5.8 Un rapport d'audit financier doit être soumis chaque année par les bureaux régionaux et sous-régionaux.

6 Bureaux régionaux et sous-régionaux

6.1 La personne responsable de la mise en œuvre d'une activité particulière au niveau régional doit préparer une estimation de budget comprenant tous les coûts anticipés (hébergement, installations, interprétation, traduction, intervenants, déplacements, assistance aux participants et autres coûts administratifs). L'estimation détaillée du budget doit s'inscrire dans les paramètres financiers fournis dans le budget annuel et elle doit être soumise à l'avance au Coordinateur régional principal (s'il n'est pas directement responsable de l'activité), au Secrétaire général adjoint (Administration) et au Coordinateur des finances. Cette estimation formera la base de tous les paiements provenant des fonds centraux, que ce soit pour fournir des paiements anticipés destinés à financer l'activité concernée, ou pour contrôler la rentabilité de l'activité à la fin. Sous réserve d'approbation, un paiement anticipé provenant des fonds centraux pourra être réglé, dont le montant pourra atteindre jusqu'à 80 % de l'estimation incluse dans le budget détaillé. Tout solde impayé pourra être réglé une fois le rapport financier concernant le coût de la mise en œuvre du projet mis à disposition et approuvé. Au cas où la personne responsable de la mise en œuvre de l'activité déciderait qu'il est impossible d'entreprendre cette activité dans les limites imposées par le budget, elle devra obtenir une approbation spécifique du Secrétaire général ou d'une personne désignée par ce dernier, afin de dépasser le montant prévu.

6.2 Les Coordinateurs régionaux principaux doivent soumettre les comptes et le solde de chaque compte bancaire au Coordinateur des finances du siège, tous les trimestres. Le Coordinateur des finances du siège contrôle les dépenses effectuées par les bureaux régionaux, en se basant sur les documents originaux, les copies de reçus, les factures, les tickets, etc., qui justifient le rapport financier du bureau régional ou sous-régional concernant les revenus et les dépenses.

6.3 L'Unité des Finances du siège vérifie que les dépenses ont été effectuées conformément aux allocations budgétaires et fournit, chaque trimestre, un bilan consolidé des revenus et

des dépenses.

6.4 Si le bureau régional a utilisé les services d'un cabinet comptable externe et indépendant pour la gestion financière d'un compte spécifique, ou de comptes particuliers, le sceau du cabinet doit être apposé au rapport financier en question.

6.5 Chaque fois qu'un bureau régional ou sous-régional envoie un rapport financier au siège, des copies des factures, des tickets et du solde de compte bancaire doivent être systématiquement envoyées avec le rapport, ainsi que toute autre information pertinente, en particulier lorsqu'il s'agit du rapport financier trimestriel.

6.6 Si un donateur souhaite financer un projet, une activité, ou un évènement organisé par l'intermédiaire de, ou en collaboration avec, un bureau régional sans avoir signé d'accord préalable avec le siège de l'IE pour ledit projet, le bureau régional ou sous-régional doit envoyer au Coordinateur des finances du siège, au Secrétaire général et au Secrétaire général adjoint une copie de l'accord signé ou de la correspondance échangée entre le bureau régional et les donateurs concernés. En temps normal, de tels accords contractuels devraient être signés au nom de l'IE par le Secrétaire général. L'Unité des Finances de l'IE devrait avoir l'occasion d'effectuer une analyse préalable des conditions financières d'un tel accord, ainsi que de ses implications opérationnelles, puis elle devrait calculer les risques financiers qu'un tel contrat ou accord pourrait entraîner pour l'IE.

6.7 Tout revenu extérieur perçu directement par un bureau régional ou sous-régional pour une activité/un évènement social(e) spécifique doit être mentionné dans le relevé des revenus et des dépenses figurant dans le rapport financier. Cependant, un tel revenu doit être présenté séparément et non avec les rapports concernant les activités budgétaires et les projets extra-budgétaires.

6.8 Toutes les dépenses effectuées par le personnel au niveau régional, frais de déplacement inclus, doivent être accompagnées d'un formulaire d'autorisation pré-signé et approuvé par le Coordinateur Administration et / ou par le Coordinateur régional principal. Si les dépenses proposées excèdent l'allocation budgétaire, une approbation spécifique devra être obtenue du Coordinateur régional principal, d'un(e) Secrétaire général(e) adjoint(e), ou du Secrétaire général.

6.9 Les activités requérant des ressources extra-budgétaires ne seront pas entreprises, avant l'obtention d'une preuve écrite de la disponibilité de ces ressources.

6.10 Si le Coordinateur régional principal, un autre coordinateur, ou un membre du personnel appartenant au bureau régional reçoit un montant en espèces provenant du siège de l'IE ou d'un autre donateur, cette transaction doit être enregistrée comme revenu dans la caisse tenue par le bureau régional. Avant la clôture de l'exercice financier, tous les paiements anticipés en espèces reçus par le personnel au niveau régional devront être réglés.

6.11 Il est possible que le personnel financier d'un bureau régional soit sous les ordres directs du Coordinateur des finances du siège.

6.12 Les coordinateurs des bureaux régionaux et le personnel financier sont responsables de l'application des procédures susmentionnées et de la mise en œuvre d'autres règlementations financières, dont celles concernant les voyages et les dépenses au niveau des bureaux régionaux.

7 Vérification des comptes

7.1 Les auditeurs de l'IE au niveau international sont nommés par le Congrès mondial. Les bureaux régionaux et sous-régionaux utilisent les services de cabinets comptables locaux pour effectuer l'audit annuel de leurs comptes. Les fonds fournis par des donateurs pour financer des projets majeurs doivent parfois être contrôlés avant de finaliser les comptes du projet.

7.2 À la fin de l'exercice financier, les comptes du siège de l'IE et de ses bureaux régionaux et sous-régionaux doivent être préparés pour les contrôles effectués par les auditeurs officiels de l'organisation. Les comptes de fin d'exercice doivent être préparés au siège pour la deuxième semaine de février. Les comptes des bureaux régionaux et sous-régionaux doivent être soumis au siège dans un délai de quatre semaines suivant la fin de l'exercice financier (31 décembre).

7.3 L'audit annuel se tient chaque année au début du mois de février. Le rapport d'audit doit être disponible pour la réunion suivante de la Commission des Finances et du Bureau exécutif.

7.4 Les auditeurs examinent chaque compte tenu par les bureaux régionaux et sous-régionaux, l'un après l'autre et en détail, sur la base d'au moins un compte chaque année entre deux congrès.

LISTE DES ANNEXES (Non incluses) :

Annexe A : Liste des comptes bancaires

Annexe B : Système et logiciel comptables

Annexe C : Règlementations relatives aux voyages

Annexe D : Règlementations relatives aux achats et aux commandes

Annexe E : Règlementations relatives aux commandes de traductions

Annexe F : Utilisation des cartes de crédit professionnelles de l'IE

Annexe G : Statuts et règlements intérieurs de l'IE : règlementations financières

(iv) Nomination du Comité d'audit interne

Une des recommandations du Comité spécial consistait à nommer un Comité d'audit interne. Des amendements statutaires sont nécessaires à cette fin. Veuillez vous référer à la section 4.3 du document sur les amendements proposés aux Statuts et au Règlement intérieur dans le Livre 4. Si les amendements sont adoptés, le Bureau exécutif fera une proposition au Congrès concernant la composition du Comité d'audit interne.

3. Rapports financiers audités 2007-2010

Remarque: les 5 pages suivante sont des documents PDF placés sous forme d'images.

ERNST & YOUNG

Ernst & Young
Réviseurs d'Entreprises
Bedrijfsrevisoren
De Kleetlaan 2
B - 1831 Diegem
Tel: +32 (0)2 774 91 11
Fax: +32 (0)2 774 90 90
www.ey.com/be

Internationale de l'Education
6e Congrès Mondial

Rapport du reviseur d'entreprises désignée au Congress Mondial de l'Association Internationale de l'Education sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de l'Association Internationale de l'Education. Ce rapport inclut notre opinion sur les états financiers comprenant le bilan, le détail de l'actif et du passif ainsi que le détail des revenus et dépenses. Notre rapport contient également des mentions et informations complémentaires.

Attestation sans réserve des états financiers

Nous avons procédé au contrôle des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, établis à l'attention du Congrès Mondial de l'association Internationale de l'Education. La présentation de ces états financiers n'est pas soumise au référentiel comptable applicable en Belgique.

Dans ces états financiers, le bilan présente un total de € 6.383.983,45 et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 6.836,67.

Responsabilité des gestionnaires et du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation sincère des états financiers

L'établissement de ces états financiers relève de la responsabilité des gestionnaires et du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises désigné

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion à propos de ces états financiers sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Société civile ayant emprunté la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée
Burgerlijke vennootschap die de rechtsvorm van een coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid heeft aangenomen
RPM Bruxelles - RPR Brussel - T.V.A. - B.T.W. BE 0446.334.711
Banque - Fortis - Bank 210-0905900-69

ERNST & YOUNG

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que ces états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de cette évaluation du risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans l'Association pour l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par l'Association, ainsi que la présentation des états financiers dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu des gestionnaires et des préposés de l'Association les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'Association, conformément au référentiel comptable appliqué par l'Association Internationale de l'Education.

Mentions et informations complémentaires

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des états financiers:

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

  Les états financiers sont présentés selon un format spécifique appliqué par l'Association International de l'Education.

- Les règles comptables mises en application lors de la préparation de ces états financiers à vocation spéciale sont conformes à celles appliquées dans les exercices antérieures.

- Le présent rapport est destiné uniquement à titre d'information et d'usage par le Congrès Mondial de l'association Internationale de l'Education. Il ne peut faire l'objet d'emploi par toute autre partie sans notre accord écrit au préalable.

ERNST & YOUNG

Rapport du réviseur d'entreprises du 17 mai 2011 sur les états financiers de l'Association Internationale de l'Education pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (suite)

- Nous avons également procédé au contrôle des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, 2008 et 2009 pour lesquels nous avons émis, chaque année, un rapport d'audit statutaire intermédiaire. Ces rapports sont présentés à la Direction Générale de l'Association Internationale de l'Education.

Diegem, le 17 mai 2011

Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises SCCRL
Réviseurs d'entreprises
représentée par

Herman Van den Abeele
Associé

11HVA0081

3

Internationale de l'Education

REVENUS ET DEPENSES 2007-2010	Realisé	Realisé	Realisé	Realisé
Cotisations d'affiliation	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**
Taux min.: 0.035	38.380	18.276	12.953	18.817
Taux fraction RNB/PIB: 07:14281 08: 13798, 09: 13331, 10: 12880	662.813	644.070	599.153	824.944
Taux max.: 07: 1,208 08: 1.25, 09: 1.294, 10: 1.339	7.205.767	7.593.457	8.050.065	8.363.366
Sub Total	**7.906.960**	**8.255.804**	**8.662.171**	**9.207.127**
Autres revenus	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**
Intérêts et fluctuations de change	143.302	96.183	-53.414	46.762
Sous-location	49.658	49.658	45.505	45.505
Récupération sur salaires	0	0	507.170	504.514
Sous-total	**192.960**	**145.841**	**499.262**	**596.781**
GRAND TOTAL	**8.099.920**	**8.401.644**	**9.161.433**	**9.803.907**

Dépenses

Programme d'activités	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**
Education et Emploi				
Activités	263.385	302.501	315.240	272.342
Salaires et Services	0	641.264	535.708	510.222
Sous-total	**263.385**	**943.764**	**850.948**	**782.564**
Droits Humains et Syndicaux - Egalité				
Activités	165.373	214.102	258.473	290.042
Salaires et Services	0	720.323	536.001	547.922
Sous-total	**165.373**	**934.425**	**794.474**	**837.964**
Communication				
Activités	291.250	227.197	187.229	260.929
Salaires et Services	0	728.125	628.308	587.960
Sous-total	**291.250**	**955.321**	**815.537**	**848.889**
Campagnes et programmes de solidarité				
Activités	260.965	261.736	320.379	309.255
Salaires and services	0	762.550	0	0
Salaires et Services Siège Social	0	0	263.663	264.697
Salaires et Services Bureaux Régionaux	0	0	454.705	460.767
Salaires et Services Extra Budgétaires	0	0	434.141	341.355
Sous-total	**260.965**	**1.024.286**	**1.472.888**	**1.376.074**
Recherche				
Activités	149.424	115.517	113.668	130.475
Salaires et Services	0	527.690	350.445	345.788
Sous-total	**149.424**	**643.207**	**464.113**	**476.263**
Autres Programmes				
Global Unions	104.162	103.345	75.238	90.032
Bourse M. Futrell	18.226	20.000	20.000	20.000
Sous-total	**122.388**	**123.345**	**95.238**	**110.032**
Total Programme d'activités	**1.252.785**	**4.624.347**	**4.493.197**	**4.431.786**

Gouvernance	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**
Organes mondiaux et (sous-) Régionaux				
Congrès mondial	693.345	450.000	285.750	580.000
Bureau exécutif et Bureau restreint (Budget/Provision)	196.375	196.702	207.080	200.438
Comité d'experts	35.277	32.462	15.419	20.929
Dépenses spéciales pour le/la Président(e)	0	14.000	25.875	25.000
Conférences régionales et Comités régionaux (Budget/provision)	168.064	97.004	221.916	351.744
Organes sous-régionaux (Budget)	65.517	51.445	50.500	46.460
Missions & Consultations	243.053	245.578	224.963	236.329
Salaires et Services Siège Social	0	423.770	424.572	445.766
Salaires et Services Bureaux Régionaux	0	0	110.004	115.192
Sous-total	**1.401.631**	**1.510.961**	**1.566.078**	**2.021.857**
Administration	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**
Bureaux/Administration				
Siège social	961.873	1.277.848	1.313.948	1.310.621
Bureaux régionaux	246.160	364.638	448.330	445.546
Sous-total	**1.208.033**	**1.642.486**	**1.762.278**	**1.756.167**
Salaires, Services Gouvernance et Administration				
Salaires et Services Siège social	4.163.148	0	1.137.441	1.148.626
Salaires et Services Bureaux régionaux	0	608.520	110.004	115.192
Salaires et Services (EUROPE)	0	0	91.271	91.958
Formation, Coûts salariaux divers	0	0	0	231.485
Sous-total	**4.163.148**	**608.520**	**1.338.716**	**1.587.261**
Total Gouvernance et Administration	**6.772.812**	**3.761.967**	**4.667.072**	**5.365.285**

GRAND TOTAL	**8.025.596**	**8.386.314**	**9.160.269**	**9.797.071**
Revenus nets	**74.324**	**15.330**	**1.163**	**6.837**

Internationale de l'Education
Etats financiers 2007 - 2010

1. Bilan

1. Actif	Balance 31/12/2007 Euro	Balance 31/12/2008 Euro	Balance 31/12/2009 Euro	Balance 31/12/2010 Euro
1.1. Actifs immobilisés	438.120,12	466.377,50	725.723,85	600.896,01
1.2. Valeurs disponibles et placements	4.323.353,56	4.002.707,41	2.758.415,61	4.316.652,77
1.3. Avances bureaux régionaux de l'IE	773.639,85	778.516,22	574.846,37	397.388,11
1.4. Créances commerciales	138.976,63	590.304,03	462.313,44	372.678,65
1.5. Sécurité sociale à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00
1.6. Revenus à recevoir	388,13	323.185,53	349.509,70	178.489,57
1.7. Charges à reporter	304.901,51	427.050,34	464.366,14	517.878,34
Total actif	5.979.379,80	6.588.141,03	*5.335.175,11*	*6.383.983,45*

2. Passif	Balance 31/12/2007 Euro	Balance 31/12/2008 Euro	Balance 31/12/2009 Euro	Balance 31/12/2010 Euro
2.1. Fonds réserve/bâtiment	2.580.920,53	2.655.244,41	2.670.574,00	2.671.737,23
2.2. Budget provisions générales	270.569,38	552.339,48	897.149,80	1.330.247,40
2.3. Dettes commerciales	523.846,97	1.006.074,98	732.997,94	876.887,35
2.4. Provision pécule de vacances	300.155,42	345.099,88	348.282,17	354.805,81
2.5. Projets de solidarité	476.040,53	472.524,58	461.594,27	614.754,76
2.6. Projets extra-budgétaires	1.461.873,90	955.333,53	-23.414,55	100.494,37
2.7. Fonds européen supplémentaire	105.865,89	27.398,68	-9.216,17	29.046,21
2.8. Dépenses à payer	184.100,92	104.805,16	253.856,81	80.921,94
2.9. Produits perçus en avance	1.682,38	453.990,74	2.187,61	318.251,71
Total passif	5.905.055,92	6.572.811,44	5.334.011,88	6.377.146,78
Excédent actif sur passif	74.323,88	15.329,59	*1.163,23*	*6.836,67*

4. Analyse des dépenses 2007-2010

Le budget général de l'IE se compose de quatre domaines de dépenses : les activités du programme, la gouvernance, l'administration et les salaires et services. « Les programmes extra-budgétaires » ne sont pas couverts par le budget général de l'IE. Ils sont financés par des sources extérieures. En 2007, 2008, 2009 et 2010, les dépenses ont été réparties tel que présenté dans le **Tableau 1** :

Tableau 1 : Répartition des dépenses	**2007** réel	**2008** réel	**2009** réel	**2010** réel
Activités du programme	1,252,785	1,244,398	1,290,227	1,373,076
Gouvernance	1,401,631	1,087,191	1,031,503	1,460,900
Administration	1,208,033	1,642,486	1,762,278	1,756,167
Salaires et services	4,163,148	4,412,242	4,550,851	4,773,617
Total	**8,025,597**	**8,386,317**	**8,634,859**	**9,363,759**
Programmes extra-budgétaires	5,853,977	3,882,845	2,833,481	2,553,565
Total	**13,879,574**	**12,269,162**	**11,468,340**	**11,917,324**

Les coûts liés aux salaires, aux services, à la gouvernance et à l'administration représentent environ 85% du budget. Comme présenté dans la Figure 1 ci-dessous, en 2010 les dépenses liées à la gouvernance ont représenté 15,6% du budget total. Le montant des frais administratifs s'est élevé à 18,75% du budget, tandis que 50,98% ont couvert les frais de personnel (salaires et services). Ces **dépenses courantes** – qui s'élèvent au total à quelque 7,9 millions € – représentent les coûts essentiels de fonctionnement de l'Internationale de l'Education (**Figure 1**).

Figure 1

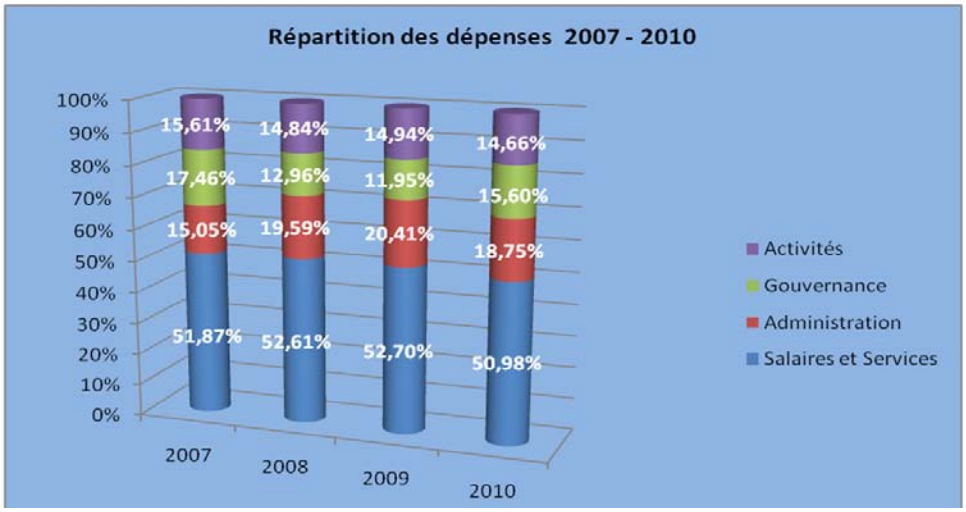

Les **Activités du Programme** constituent les principaux outils pour la réalisation des buts fixés pour une période de quatre ans. Ces buts sont basés sur les objectifs principaux de l'IE. Les fonds sont alloués à cinq domaines principaux du programme : « Education et emploi », « Droits humains et syndicaux & égalité », « Information et communication », « Solidarité et développement » et « Recherche ». La Figure 2 présente les pourcentages dépensés dans ces domaines pour la période 2007-2010

Figure 2

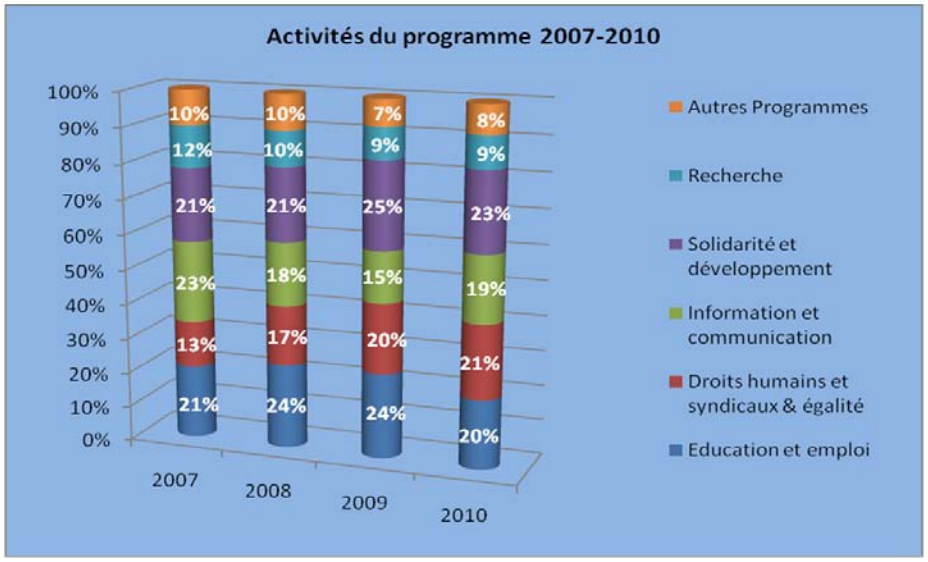

Les coûts liés à la **Gouvernance r**eprésentent les dépenses engendrées par le Congrès mondial, les réunions du Bureau exécutif, les Conférences régionales, les réunions des Comités régionaux, ainsi que les autres dépenses liées aux obligations statutaires (**Figure 3**).

Figure 3

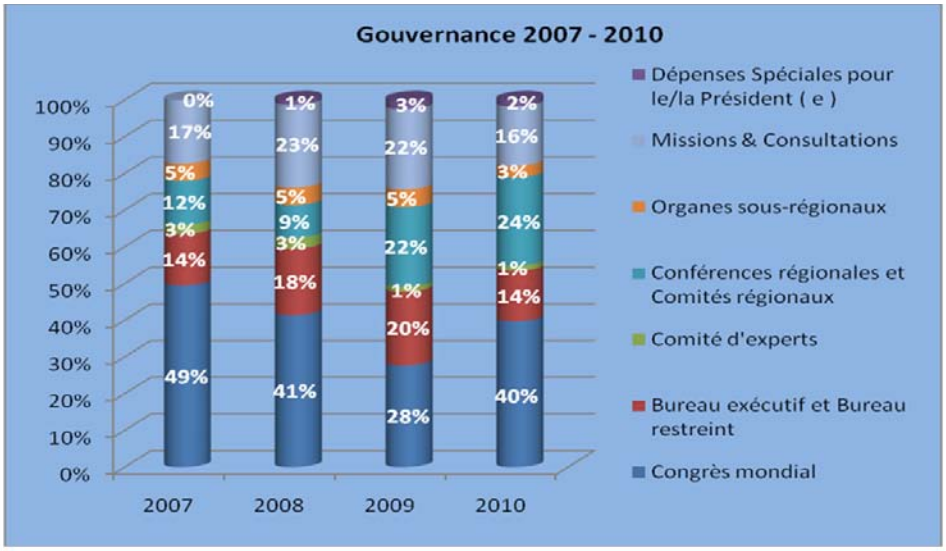

Les coûts liés à **l'Administration** représentent les coûts de fonctionnement du siège central à Bruxelles, des bureaux régionaux à Accra (Ghana), à Kuala Lumpur (Malaisie) et à San José (Costa Rica), et des bureaux sous-régionaux à Castries (Sainte-Lucie), à Beyrouth (Liban) et à Suva (Fidji) (**Figure 4**).

Figure 4

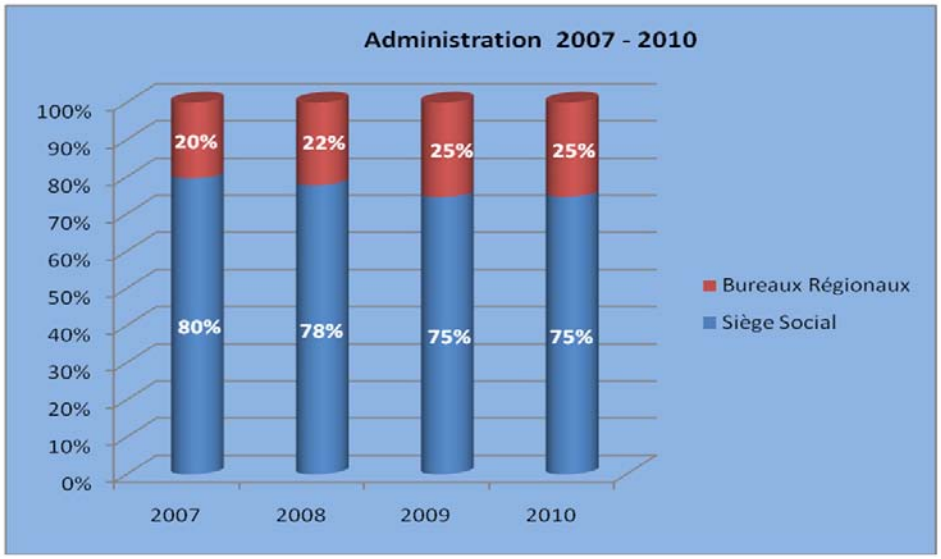

Les salaires et services (coûts du personnel) sont répartis entre les trois domaines principaux du budget : les activités du programme, la gouvernance et l'administration (**Figure 5**) .

Figure 5

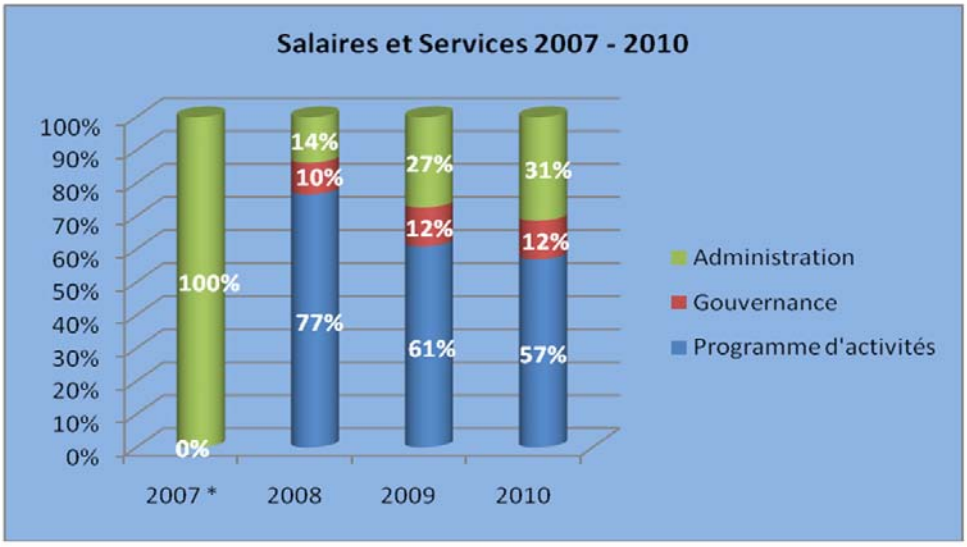

* En 2007, la totalité des salaires a été enregistrée sous la rubrique Administration.

Au cours de la période 2007-2010, le **revenu des cotisations** a augmenté et est passé de 7.906.960 € à 9 207 127 € en 2010. La **Figure 6** montre les montants payés sur la base du taux maximum, du RNB/PIB des pays des organisations membres, et du taux minimum. Les augmentations du taux de cotisation des membres per capita a permis d'éviter une perte du « pouvoir d'achat » due à l'inflation, aux fluctuations monétaires défavorables et à l'augmentation générale des prix.

Figure 6

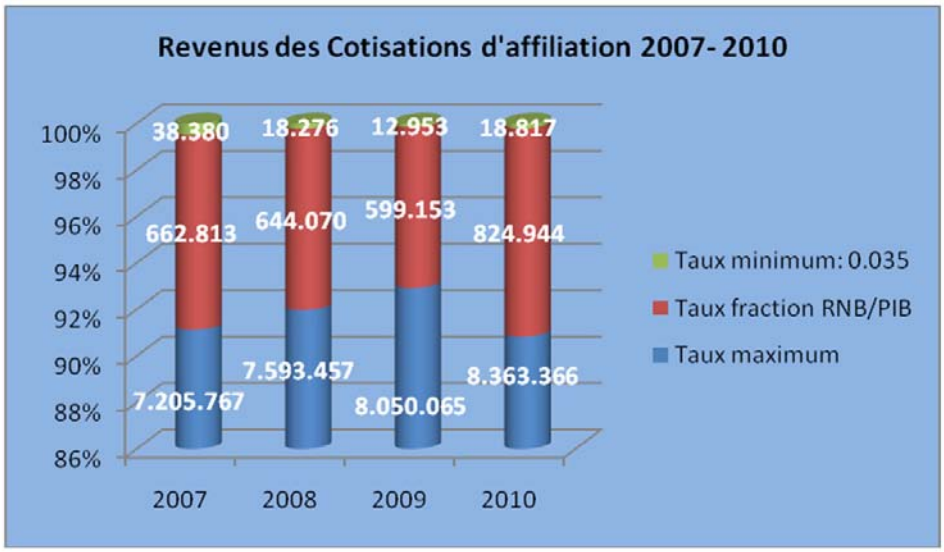

5. Projet de programme et de budget 2012-2015

1. Introduction

Le Programme et le Budget fournissent les outils pour la mise en œuvre des politiques et des objectifs de l'Internationale de l'Education, ainsi que pour la réalisation des tâches, comme établi par les documents directeurs de l'IE. Chaque Programme et Budget couvre une période de quatre ans, allant du 1er janvier de l'année qui suit le Congrès jusqu'au 31 décembre quatre ans plus tard. Dans la mesure où les buts principaux de l'IE devraient rester les mêmes, bon nombre d'activités prévues pour chaque nouvelle période s'inscrivent dans le suivi des travaux entrepris au cours de la période précédente ou s'appuient sur ces travaux. Ceux-ci font l'objet des Rapports annuels et du rapport quadriennal présenté au Congrès mondial.

Le Programme et le Budget présentent les « Activités du programme » qui visent directement à atteindre les cinq buts principaux qui ont été fixés lors du troisième Congrès mondial de Jomtien en 2001. Ils couvrent également les activités et les événements liés aux instances dirigeantes de l'Internationale de l'Education ainsi que les tâches administratives de l'organisation. Ces dépenses courantes, associées aux frais de personnel, représentent plus ou moins 85 pour cent des dépenses prévisionnelles.

Sur recommandation du Comité spécial sur les finances et les structures, créé lors du Congrès de 2007, le Bureau exécutif a décidé que le Programme et le Budget devraient être élaborés par le biais d'un processus de consultation des organisations membres, avant d'être soumis au Congrès pour adoption. Il a également décidé que le Programme et le Budget devraient être présentés sous une forme simplifiée, afin de les rendre plus transparents et de souligner le lien entre les buts de l'organisation et son programme de travail. A cette fin, un document consultatif a été préparé et envoyé aux organisations membres en juin 2010. Quatre réponses écrites au document ont été reçues. Le document final a été élaboré en tenant compte des réponses reçues et des commentaires du Bureau exécutif.

Dans leurs réponses au document consultatif, les organisations ont souligné la nécessité de se concentrer sur les objectifs principaux de l'IE et d'accorder la priorité au travail et aux activités permettant de réaliser ces objectifs. Elles se sont dites préoccupées par le fait que l'IE effectuait un travail trop superficiel en essayant de répondre à de trop nombreux aspects du vaste programme qu'elle poursuit. Les commentaires ont également souligné l'importance d'utiliser les faibles ressources financières disponibles au maximum de leur potentiel. Dans le climat économique prédominant, la rentabilisation efficace des ressources devrait constituer un volet important de la planification financière de l'IE. L'un des commentaires a tout particulièrement mis en avant l'importance de la coopération au développement au sein des activités de l'IE, tandis qu'un autre a mis en question le bien-fondé de l'augmentation des cotisations en réponse aux effets de l'indexation automatique des salaires, prévue par la législation belge.

L'IE est confrontée à des défis sans cesse plus nombreux dans ses efforts pour promouvoir ses buts principaux. L'éducation occupe désormais un rang plus élevé sur l'échelle des priorités de la plupart des agences intergouvernementales mondiales et des institutions financières internationales influentes. Toutefois, leurs politiques et leurs stratégies en matière d'éducation, ainsi que leurs recommandations aux gouvernements membres, sont trop souvent en contradiction avec les principes de l'IE, en particulier lorsqu'il s'agit de la défense de l'éducation. L'IE doit répondre à ces organisations et interagir avec elles dans une mesure plus large que jamais auparavant afin de pouvoir défendre ses valeurs fondamentales et faire en sorte que celles-ci soient consacrées dans les documents politiques et les projets de développement élaborés par ces institutions. L'IE doit également interagir avec de nombreuses organisations de la société civile dans la poursuite de ses buts et objectifs. L'utilisation croissante de la technologie facilite cette interaction. Cependant, elle a également entraîné une recrudescence des demandes pour la participation de représentant(e)s de l'IE aux débats,

aux forums et aux activités d'autres organisations. De plus, l'amélioration des communications a conduit les organisations membres à demander à l'IE davantage de contacts et une collaboration plus fréquente, de même qu'une participation accrue des représentant(e)s de l'IE à leurs activités. Toutes ces évolutions constituent un fardeau pour un personnel travaillant déjà à la limite de ses capacités et grèvent les ressources financières limitées.

Depuis la publication du Rapport sur les finances et les structures, une révision des procédures et des pratiques financières administratives a été entreprise en vue de mieux exploiter les ressources financières issues du paiement des cotisations de l'IE. De nouvelles procédures ont été introduites, là où il a été jugé nécessaire de contrôler les dépenses. Un guide contenant l'ensemble des procédures financières actuelles a été préparé. Il a été soumis à la Commission des finances et approuvé par celle-ci.

Sur le plan de l'élaboration des activités visant à promouvoir les buts de l'IE au cours de la période couverte par le Programme, tous les efforts seront déployés pour optimiser la coopération et la collaboration, tant en interne, entre les unités individuelles et les bureaux sous-régionaux de l'IE, qu'en externe, avec les organisations membres qui poursuivent également les mêmes buts au sein des mêmes zones géographiques. L'IE travaillera également en étroite collaboration avec ses partenaires du groupement « Global Unions » afin de rentabiliser au mieux l'utilisation des ressources et d'être plus efficace dans la poursuite de buts communs.

Aucun budget détaillé n'est présenté sous chaque intitulé du Programme dans le Programme et le Budget. Les budgets détaillés seront déterminés chaque année et approuvés par le Bureau exécutif dans le cadre de la mise en œuvre des décisions du Congrès.

Ce document présente quelques-uns des domaines de dépenses prioritaires qui ont été identifiés pour l'exercice budgétaire quadriennal allant de 2012 à 2015. Il fait également des prévisions concernant des augmentations générales des recettes et des dépenses, mais ces projections seront soumises à l'examen du Bureau exécutif chaque année. Les montants mentionnés dans ce document sont calculés sur la base des recettes et des dépenses de 2010 et sur la base des prévisions budgétaires pour 2011.

Conformément aux recommandations du Comité spécial sur les finances et les structures, certains aspects du Programme et du Budget proposés sont susceptibles de devoir être révisés à la lumière des implications financières de certaines décisions du Congrès relatives à l'adoption de résolutions. Ce Programme et ce Budget ont été révisés suite aux résolutions élaborées par le Bureau exécutif pour le Congrès et, par conséquent, ils tiennent compte des implications financières liées à la mise en œuvre de la plupart de ces résolutions.

Fred van Leeuwen
Secrétaire général
Mars 2011

2. Programme 2012-2015

2.1. Buts principaux

Le troisième Congrès mondial, qui s'est tenu à Jomtien en Thaïlande, du 25 au 29 juillet 2001, a adopté les buts principaux suivants :

1.	Le droit à une éducation de qualité pour tous par le biais de systèmes d'éducation subventionnés et réglementés par les autorités publiques.
2.	L'amélioration de la protection sociale et de la situation des enseignant(e)s et du personnel de l'éducation en veillant à l'application effective de leurs droits humains, de leurs droits syndicaux et de leurs libertés professionnelles.
3.	L'élimination de toutes formes de discrimination dans l'éducation, qu'elles soient fondées sur le sexe, la race, la situation de famille, le handicap, l'orientation sexuelle, l'âge, la religion, l'appartenance ou l'opinion politique, le statut social ou économique, l'origine ethnique ou nationale, ainsi que la promotion de la compréhension, de la tolérance et du respect de la diversité dans les communautés.
4.	La promotion de la démocratie, du développement durable, du commerce équitable, des services sociaux fondamentaux, de la santé et de la sécurité, au travers de la solidarité et de la coopération entre les organisations membres, le mouvement syndical international et la société civile.
5.	La consolidation de l'Internationale de l'Education grâce à la participation de toutes les organisations membres à la vie de l'IE et la promotion de l'unité du secteur de l'éducation.

Les buts exposés ci-dessus continuent à déterminer la direction que prendra l'IE. Toutes les activités du programme proposées pour la période 2012-2015 s'inscriront dans les stratégies visant à atteindre ces buts. Le Programme est présenté sous des intitulés qui reflètent les buts et les domaines de travail au sein des structures administratives de l'IE. Les domaines de travail se chevauchent dans de nombreux points du Programme. Afin d'optimiser la rentabilité et l'efficacité, tous les efforts seront déployés pour coordonner le travail au niveau du secrétariat et pour utiliser les ressources le plus efficacement possible. Les campagnes et les programmes de solidarité, par exemple, contiennent des éléments qui concernent de nombreux Buts et domaines de travail, et qui requièrent, par conséquent, une approche coordonnée et intégrée pour assurer leur mise en œuvre efficace. De nombreuses politiques, notamment la politique sur la promotion de l'égalité des genres, doivent être poursuivies et promues dans de nombreux domaines de travail de l'organisation ou dans l'ensemble de ceux-ci.

Les Buts, tels que mentionnés ci-dessus, présentent le cadre général des priorités de l'organisation. Au moment de l'élaboration d'un Programme couvrant une période de quatre ans entre deux congrès, il est difficile, à ce stade précoce, de définir avec certitude les priorités spécifiques pour chaque année du Programme. Certains événements sont en effet susceptibles de prendre le pas sur ces priorités. Dans ce contexte, au cours de la prochaine période couverte par le Programme, tous les efforts seront déployés pour poursuivre le travail déjà accompli en vue de la réalisation des Buts généraux de l'organisation. Des priorités seront établies sur une base annuelle, telles que définies par le Bureau exécutif, dans le cadre général du Programme et des autres décisions pertinentes du Congrès mondial. Ces priorités ne doivent pas seulement répondre aux préoccupations immédiates et contribuer à la réalisation des Buts, mais elles doivent également être réalisables en fonction du temps imparti et des ressources disponibles.

2.2. Activités du programme

Education et emploi (Buts 1, 2 et 5)

Education publique de qualité pour tous

1. La campagne de l'IE « Levez la main pour l'éducation », lancée en 2009, visant à contrebalancer les effets les plus dramatiques de la crise économique sur l'offre d'éducation se poursuivra jusqu'à ce que la récession mondiale prenne fin et que ses effets aient été amortis. L'IE entreprendra des recherches et élaborera des programmes de développement des capacités pour aider ses organisations membres à faire face aux mesures d'austérité prises dans leurs pays. L'IE continuera également à jouer un rôle de première importance dans la campagne pour des services publics de qualité, lancée en 2010 par le groupement « Global Unions ». Ces deux campagnes viseront à sensibiliser l'opinion publique en faveur d'une taxe internationale sur les transactions financières et d'autres instruments fiscaux permettant de générer les fonds publics nécessaires pour assurer les services sociaux essentiels. Le plaidoyer mondial sera centré sur les institutions financières internationales, l'OCDE, l'UNESCO, l'OIT, l'OMC et les Sommets du G8 et du G20.

2. La privatisation et la commercialisation des services éducatifs ainsi que l'introduction de mécanismes de marché nuisibles dans les systèmes d'éducation publique continueront à figurer parmi les centres d'intérêt majeurs. Une attention spéciale sera accordée aux secteurs particulièrement vulnérables à ces tendances, en l'occurrence l'éducation de la petite enfance (EPE), l'enseignement et la formation professionnels (EFP), et l'enseignement supérieur et la recherche. Une conférence sur l'enseignement supérieur et la recherche, ainsi que des réunions des Groupe de travail sur l'EFP et l'EPE seront organisées régulièrement afin d'élaborer des politiques et des stratégies relatives aux défis spécifiques rencontrés dans ces secteurs.

3. Afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier la réalisation de l'enseignement primaire universel (EPT), la promotion de l'égalité des genres et la lutte contre le VIH/SIDA, la malaria et d'autres maladies, l'IE encouragera ses organisations membres à exercer une pression toujours plus grande sur les gouvernements nationaux qui n'atteignent pas les objectifs de l'EPT et les OMD. La Campagne mondiale pour l'éducation et la Semaine mondiale d'action, lancée par l'IE en 1995, constituent des instruments clés pour mobiliser l'opinion publique et resteront l'une des priorités majeures de l'IE. Les organisations membres bénéficieront d'un soutien pour produire et diffuser du matériel de campagne, ainsi que pour organiser des événements publics. Dans le cadre de son plaidoyer auprès de l'UNESCO et de la Banque mondiale, l'IE insistera davantage sur le recrutement d'enseignant(e)s qualifié(e)s et sur la qualité de leur formation, en tant que conditions essentielles pour la réalisation de l'EPT.

La profession enseignante

4. L'accent sera mis sur les actions visant à endiguer le déclin de la condition de la profession enseignante, à l'échelle mondiale, en particulier la détérioration des salaires et des conditions d'emploi. L'IE s'efforcera de contrer la « déprofessionnalisation » et ses aspects les plus préoccupants, tels que le recrutement d'enseignant(e)s non qualifié(e)s, l'érosion de l'autonomie professionnelle

du personnel enseignant, l'introduction de tests standardisés ainsi que les modèles connexes d'évaluation des enseignant(e)s dont les enjeux sont importants. Des recherches seront entreprises pour aider les organisations membres à trouver des réponses à ces problématiques.

5. L'IE encouragera ses organisations membres à plaider en faveur d'une formation de haute qualité et de programmes de développement professionnel continu pour les enseignant(e)s. L'IE continuera à développer des profils de compétences des enseignant(e)s et publiera de nouvelles versions linguistiques de la Déclaration sur l'éthique professionnelle, afin de fournir aux organisations membres des outils se rapportant aux normes du travail. L'IE s'impliquera activement dans le « projet Educateurs(-trices) de qualité pour Tous » et dans le « Réseau mondial pour la qualité et l'efficacité de l'enseignement ».

6. Les organisations membres des pays de l'OCDE, de même que celles des pays souhaitant en faire partie, poursuivront une action commune pour aborder les questions qui concernent directement les enseignant(e)s dans les pays industrialisés, notamment l'utilisation d'indicateurs tels que PISA (pour les élèves), TALIS (pour les enseignant(e)s) et AHELO (pour l'enseignement supérieur), en tant qu'instruments d'analyse et de développement politiques, permettant aussi d'alimenter le débat politique. En s'appuyant sur les résultats du premier Sommet sur la profession enseignante qui s'est déroulé à New York en mars 2011, l'IE cherchera à établir un mécanisme pour le dialogue international entre les syndicats de l'éducation et les ministres de l'Education sur les réformes éducatives et d'autres questions en rapport avec la profession enseignante.

7. Les organisations membres seront encouragées à cibler les nouveaux(-elles) enseignant(e)s et chercheur(-euses) dans le cadre de leurs activités de recrutement, à favoriser la participation des jeunes affilié(e)s aux activités syndicales et à supprimer les barrières pouvant entraver leur implication. Des événements internationaux seront organisés pour les jeunes militant(e)s affilié(e)s à des syndicats de l'éducation.

8. L'IE assurera la promotion du statut du travail du personnel de soutien éducatif. Elle plaidera en faveur de l'amélioration de ses conditions de travail et se chargera de collecter des données et d'identifier les bonnes pratiques. A cette fin, l'IE créera un groupe de travail qui aura pour mission de développer des stratégies et un programme d'action.

9. L'IE mènera des campagnes pour le développement d'instruments internationaux destinés à protéger les droits des enseignant(e)s migrant(e)s et ceux de leur famille. Elle soutiendra les efforts déployés aux niveaux international, régional et national visant à développer et à mettre en œuvre des politiques destinées à protéger et à défendre les intérêts des enseignant(e)s migrant(e)s. Elle créera un Groupe de travail sur les enseignant(e)s migrant(e)s qui sera chargé de développer des stratégies et des programmes.

10. La Journée mondiale des enseignant(e)s (5 octobre) servira d'outil pour promouvoir l'application des Recommandations de l'OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant et la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1966/1997), ainsi que d'autres mesures nécessaires pour faire progresser les intérêts de la profession enseignante.

Droits humains et syndicaux et égalité (Buts 2, 3 et 5)

Droits humains et syndicaux

11. L'application des droits humains et de la démocratie dans tous les pays est un objectif fondamental de l'Internationale de l'Education. Les droits syndicaux constituent une condition préalable pour progresser vers cet objectif. L'IE se concentrera sur la mise en application des normes internationales du travail, plus importantes que jamais en cette période de mondialisation, de crises économique et environnementale entrecroisées, et de concurrence effrénée. L'IE travaillera conjointement avec ses partenaires du groupement « Global Unions » dans le cadre d'une nouvelle campagne pour le respect des conventions fondamentales de l'OIT par les gouvernements et les agences internationales, en particulier les conventions protégeant la liberté d'association, la négociation collective, l'égalité des sexes et la non-discrimination, et la convention pour la protection contre le travail des enfants. Elle aidera ses organisations membres à faire pleinement usage des mécanismes pertinents pour l'introduction de plaintes via l'OIT, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, le Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant (1966), et via les organisations intergouvernementales régionales telles que l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'Organisation des Etats américains et l'Union africaine.

12. Favoriser le dialogue et la compréhension entre les cultures restera une priorité de l'IE. Des activités seront développées en vue de réaffirmer au travers de l'éducation les valeurs universelles que sont les droits humains, la paix, la démocratie et le respect mutuel. Des activités seront entreprises pour poursuivre les programmes actuels tels que ceux mis en place dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (MENA). En collaboration avec ses organisations membres en Israël et en Palestine, l'IE poursuivra ses efforts pour apporter une contribution significative au processus de paix au Moyen-Orient.

13. L'IE mobilisera le soutien pour garantir que les établissements scolaires soient des sanctuaires sûrs pour les élèves et les enseignant(e)s. Elle plaidera en faveur de conditions d'enseignement permettant à toutes les personnes souhaitant apprendre, enseigner et s'investir dans la recherche, à tous les niveaux, de le faire en toute sécurité, dignité et égalité. De nouvelles versions linguistiques de la Déclaration de l'IE seront publiées et diffusées.

14. Les organisations membres seront encouragées à lutter activement pour l'élimination du travail des enfants dans leur pays. Des programmes de soutien seront élaborés en coopération étroite avec l'OIT, le groupement « Global Unions » et la Marche mondiale contre le travail des enfants.

15. L'IE se chargera de promouvoir activement la transition vers une économie à faible émission de carbone et une croissance économique durable. A cette fin, des programmes seront élaborés pour impliquer les syndicats de l'éducation, la profession enseignante et les établissements scolaires, dans le mouvement mondial de lutte contre les effets négatifs du réchauffement climatique. Un partenariat sera établi avec Greenpeace International.

Egalité

16. Les programmes mondiaux et régionaux pour la promotion de l'égalité et de la non-discrimination dans l'éducation et la société se développeront davantage et seront étendus à tous les domaines concernés par l'égalité, notamment le genre, l'état civil, la situation de famille, l'orientation sexuelle, la religion, l'âge, le handicap, et la race ou l'origine ethnique. L'IE entreprendra des recherches sur les formes persistantes de stéréotypes dans l'éducation et encouragera ses organisations membres à développer un programme de cours et de formation soutenant ces objectifs.

17. L'IE accordera une priorité toute particulière à la promotion des droits des femmes et de l'égalité des genres. Elle continuera à soutenir ses réseaux (sous-)régionaux des femmes. Une attention particulière sera accordée aux politiques relatives au travail décent, aux stratégies pour la réduction de la pauvreté, notamment l'équité en termes de salaires, de conditions d'emploi et de retraites. Le plaidoyer mondial auprès de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, de l'OIT et du Comité des droits de l'homme des Nations Unies aura pour but de réaliser les engagements qui ont été pris dans le cadre de Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), de la Convention relative aux droits de l'enfant, du Programme d'action de Beijing et des Objectifs du Millénaire pour le développement.

18. L'IE s'intéressera également à d'autres domaines concernés par l'égalité et accordera une attention toute particulière aux enseignant(e)s autochtones et à l'éducation autochtone ainsi qu'à la réalisation de l'égalité des droits pour les enseignant(e)s et le personnel de soutien LGBT. Elle organisera des séminaires et des ateliers aux niveaux sous-régional et national et s'efforcera d'élargir le Forum LGBT de l'IE/ISP aux autres partenaires du groupement « Global Unions ».

Communications (Buts 1 à 5)

19. L'IE améliorera la qualité de l'information transmise aux organisations membres ainsi que la communication avec et entre ses affiliés. Le portail Web de l'IE sera étendu. L'accès à toutes les données disponibles, notamment les documents présentés aux instances dirigeantes de l'IE et adoptés par celles-ci, sera facilité. Davantage d'attention sera accordée à l'utilisation plus efficace des médias sociaux en tant qu'outils de mobilisation. Le recours actuel à des supports à la fois imprimés et électroniques évoluera progressivement vers un système d'information et de communication basé sur Internet, en fonction de l'accessibilité des organisations membres aux services Internet.

20. Des efforts spéciaux seront déployés pour informer les médias publics dans le but d'accroître la visibilité des politiques, des activités et du plaidoyer de l'IE. Il sera demandé aux organisations membres de faire référence à l'Internationale de l'Education dans leurs déclarations et communiqués de presse, lorsque cela s'avère pertinent, et d'appliquer le logo de l'IE sur leur papier à lettre.

21. Afin de garantir la plus grande efficacité de l'information, de la communication et des stratégies liées aux relations publiques, l'IE réunira régulièrement les expert(e)s de la communication des organisations membres (ComNet). A cette fin également, la coopération avec les autres partenaires du groupement « Global Unions » sera renforcée.

Solidarité et développement (Buts 4 et 5)

Développement des capacités

22. Le développement des capacités demeure l'une des priorités majeures des travaux de solidarité et de développement de l'IE. La formation syndicale et d'autres programmes de soutien seront développés pour les organisations membres et en collaboration

avec elles, en Afrique, en Asie-Pacifique, en Amérique latine, dans les Caraïbes, ainsi qu'en Europe centrale et orientale. Une attention particulière sera accordée aux travaux de développement dans les pays d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et d'Asie centrale, où l'établissement de syndicats de l'éducation actifs et indépendants constitue l'un des facteurs les plus déterminants pour le développement démocratique et le progrès social.

23. Les organisations coopérantes seront réunies régulièrement (DCNet) afin de mettre au point des stratégies pour le développement, partager les bonnes pratiques dans les travaux de développement, et assurer la coordination des programmes.

24. L'IE organisera des campagnes pour contrebalancer la tendance des gouvernements des pays de l'OCDE à réduire ou à supprimer intégralement leurs engagements financiers pour l'Aide au développement des pays d'outre-mer. Les organisations membres seront encouragées à convaincre les gouvernements de maintenir leurs promesses d'aide au développement, en particulier dans le cadre de la réalisation des objectifs de l'EPT et des OMD.

Syndicalisation

25. La syndicalisation est un élément vital pour les syndicats. L'IE encouragera l'élaboration de stratégies de recrutement proactives au sein des organisations membres et se chargera de développer et de diffuser des supports de travail ainsi que des idées de promotion utiles. Elle créera un réseau de l'IE réunissant les expert(s) de la syndicalisation issu(e)s des organisations membres (OrgNet) afin de partager les bonnes pratiques dans le travail de syndicalisation.

26. L'IE orientera son travail de syndicalisation sur les pays arabophones et les secteurs comptant encore trop peu d'affiliés, comme l'enseignement supérieur et la recherche, l'enseignement et la formation professionnels, l'éducation de la petite enfance, et le personnel de soutien éducatif. Du matériel promotionnel sera élaboré à cette fin.

27. Des efforts seront déployés pour établir des relations avec les organisations et les groupes d'enseignant(e)s indépendants en Chine et pour développer des programmes destinés à les soutenir dans la promotion des droits, des salaires et des conditions d'emploi des enseignant(e)s.

Recherche (Buts 1 à 5)

28. Dans la société d'aujourd'hui, fondée sur le savoir, une argumentation s'appuyant sur une recherche solide et crédible est essentielle pour permettre aux organisations de promouvoir et de défendre avec succès les intérêts de leurs membres. L'IE entreprendra des recherches indépendantes pour soutenir ses propositions et ses politiques, et fournira aux organisations membres des preuves tangibles permettant d'étayer leur travail. Ces recherches seront soit entreprises directement par le personnel concerné de l'IE, soit commanditées auprès d'agences indépendantes ou réalisées par le biais de l'Institut de recherche de l'IE. Parmi les projets de recherche figurent la fraude fiscale réalisée par les entreprises internationales et son incidence sur les dépenses publiques, les droits syndicaux dans le secteur de l'éducation, ainsi que les modèles de référence pour l'éducation inclusive qui accordent de l'importance à la langue d'enseignement, au contenu des programmes scolaires et à d'autres facteurs pouvant avoir une incidence sur les attitudes de la population vis-à-vis des questions liées à l'égalité.

29. Les analyses approfondies des rapports et des enquêtes émanant d'autres centres de recherche et institutions internationales seront mises à la disposition des organisations membres. Il sera procédé à l'analyse des politiques soutenues par les organisations internationales et, en particulier, par les organisations intergouvernementales et les institutions financières, ainsi qu'à l'évaluation de leur impact potentiel. Des informations sur les évolutions dans ce domaine seront régulièrement mises à la disposition des organisations membres.

Institut de recherche de l'IE

30. L'Institut de recherche de l'IE se développera en tant que source indépendante et fiable d'informations et de données permettant de soutenir le travail de plaidoyer de l'IE et celui des organisations membres. Il sera encouragé dans plusieurs tâches : établir les indicateurs et les bases de données nécessaires aux organisations membres pour leur plaidoyer ; collecter et diffuser des informations ; mener des études sur des questions fondamentales affectant les éducateurs(-trices) en relation avec leur profession et leurs droits humains et syndicaux ; et contribuer au développement des capacités de recherche des organisations membres.

Autres programmes (Buts 1 à 5)

31. L'IE est membre du Conseil des syndicats mondiaux (Global Unions) qui regroupe le mouvement syndical international, notamment les Fédérations syndicales internationales, la CSI et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE. L'IE continuera

à jouer un rôle actif au sein du Conseil des syndicats mondiaux et à participer aux campagnes et aux actions qu'il mène. Dans le cadre de la réalisation des programmes susmentionnés, l'IE cherchera à obtenir la coopération et le soutien de l'ensemble des partenaires du groupement « Global Unions ».

2.3. Gouvernance et administration

32. Conformément aux Statuts, un Congrès mondial sera organisé en 2015. Les réunions du Bureau exécutif se tiendront tous les neuf mois. Le Bureau restreint se réunira avant et entre les réunions du Bureau exécutif. Des dispositions seront prises pour les réunions du Comité d'experts et du Comité d'audit, qui sera mis sur pied par le Congrès mondial. Les structures régionales en Afrique, en Asie-Pacifique et en Amérique latine seront habilitées à organiser des Congrès régionaux et des réunions des Comités régionaux, tandis qu'une aide sera fournie pour l'organisation d'une réunion des organisations membres dans la région d'Amérique du Nord et des Caraïbes. Par ailleurs, un soutien sera apporté à la Fédération des enseignant(e)s de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), au Comité de l'éducation du Pacifique (COPE) et au Syndicat des enseignant(e)s des Caraïbes (CUT).

33. L'IE maintiendra ses bureaux actuels à Bruxelles (Belgique), à Accra (Ghana), à Kuala Lumpur (Malaisie) et à San José (Costa Rica) ; ses bureaux sous-régionaux à Castries (Sainte-Lucie), à Suva (Fidji), ainsi que ses bureaux des programmes sous-régionaux à Beyrouth (Liban) et à Tachkent (Ouzbékistan) pendant toute la durée des programmes pour la région MENA et STAN.

3. Budget 2012-2015

3.1. Projections of 2008-2010 Expenditure

Le budget général de l'IE se compose de quatre domaines de dépenses : les activités du programme, la gouvernance, l'administration et les salaires et services. « Les programmes extra-budgétaires » ne sont pas couverts par le budget général de l'IE. Ils sont financés par des sources extérieures. En 2008, 2009 et 2010, les dépenses ont été réparties tel que présenté dans le Tableau 1 :

Table One:

Table One: Distribution of Expenditures	2008 actual	2009 actual	2010 actual	2011 budget
Program Activities	1,244,398	1,290,227	1,373,076	1,427,015
Governance	1,087,191	1,031,503	1,460,900	1,680,000
Administration	1,642,486	1,762,278	1,756,167	1,541,500
Salaries and Services	4,412,242	4,550,851	4,773,617	4,592,303
Total	**8,386,317**	**8,634,859**	**9,363,759**	**9,240,818**
Extra Budgetary Programs	3,882,845	2,833,481	2,553,565	1,247,518
Total	**12,269,162**	**11,468,340**	**11,917,324**	**10,488,336**

Les coûts liés aux salaires, aux services, à la gouvernance et à l'administration représentent environ 85 pour cent du budget. Comme présenté dans la Figure 1 ci-dessous, en 2010 les dépenses liées à la gouvernance ont représenté 15,6 pour cent du budget total. Le montant des frais administratifs s'est élevé à 18,75 pour cent du budget, tandis que 50,98 pour cent ont couvert les frais de personnel (salaires et services). Ces dépenses courantes – qui s'élèvent au total à quelque 7,9 millions € – représentent les coûts essentiels de fonctionnement de l'IE (Figure 1).

Figure 1

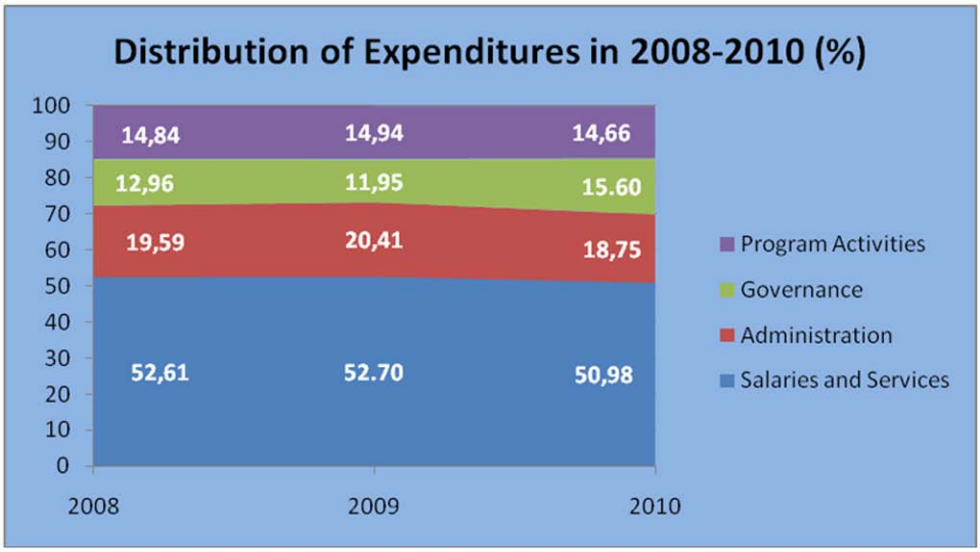

Les Activités du Programme constituent les principaux outils pour la réalisation des buts fixés pour une période de quatre ans. Ces buts sont basés sur les objectifs principaux de l'IE. Les fonds sont alloués à cinq domaines principaux du programme : « Education et emploi », « Droits humains et syndicaux et égalité », « Information et communication », « Solidarité et développement » et « Recherche ». La Figure 2 présente les montants dépensés dans ces domaines pour la période 2008-2010 :

Figure 2 - Activités du programme (2010) : 1 373 076 €

Les coûts liés à la Gouvernance représentent les dépenses engendrées par le Congrès mondial, les réunions du Bureau exécutif, les Conférences régionales, les réunions des Comités régionaux, ainsi que les autres dépenses liées aux obligations statutaires. (Figure 3) :

Figure 3 - Gouvernance (2010) : 1 460 900 €

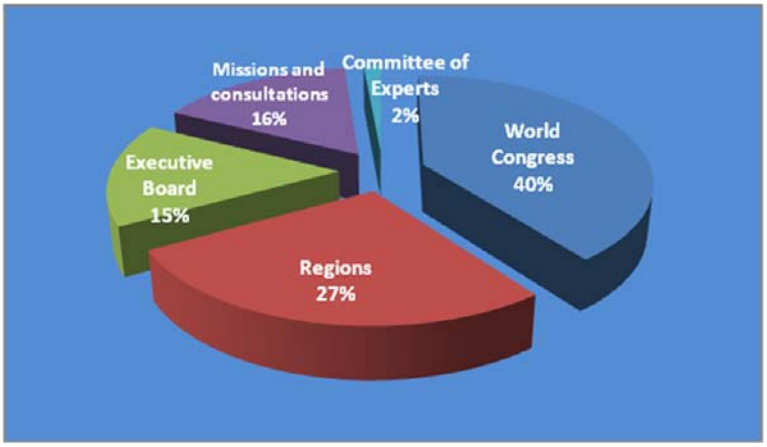

Les coûts liés à l'Administration représentent les coûts de fonctionnement du siège central à Bruxelles, des bureaux régionaux à Accra (Ghana), à Kuala Lumpur (Malaisie) et à San José (Costa Rica), auxquels s'ajoutent les bureaux sous-régionaux à Castries (Sainte-Lucie), à Beyrouth (Liban) et à Suva (Fidji). (Figure 4) :

Figure 4 - Administration (2010) : 1 756 167 €

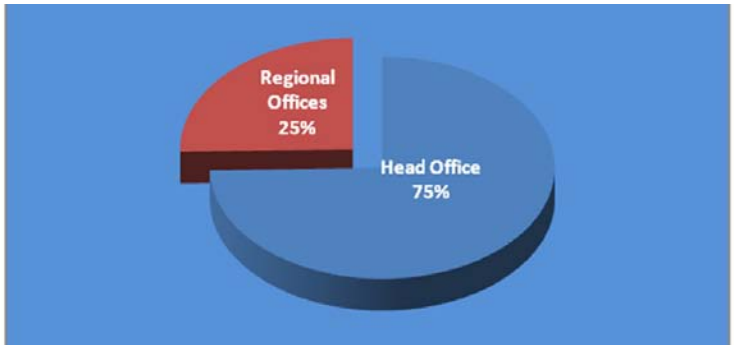

Salaries and Services (personnel costs) are distributed over the three main budget groups: Program Activities; Governance, and Les

salaires et services (coûts du personnel) sont répartis entre les trois domaines principaux du budget : les activités du programme, la gouvernance et l'administration. Le montant total présenté dans la Figure 5 n'inclut pas les coûts de personnel pour la région Europe, lesquels sont couverts par un budget régional :

Figure 5 - Salaires et services (2010) : 4 773 617 €

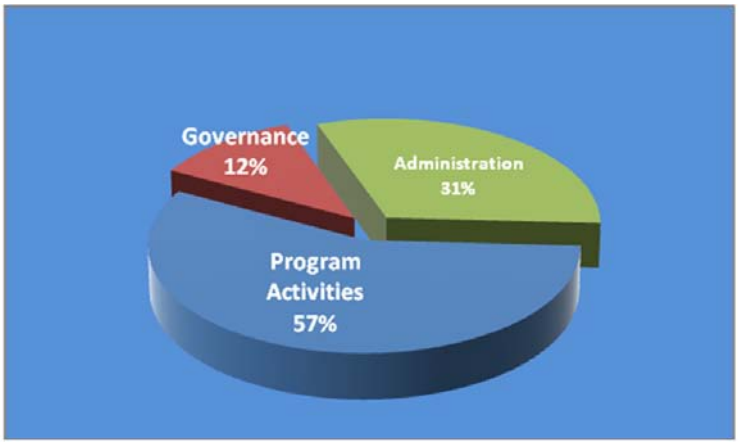

Au cours de la période 2008-2010, le revenu des cotisations a augmenté et est passé de 8 255 803 € en 2008 à 9 207 127 € en 2010 (11 pour cent). La Figure 6 montre les montants payés sur la base du taux maximum, du RNB/PIB des pays des organisations membres, et du taux minimum.

Figure 6 - Revenu des cotisations 2008-2010

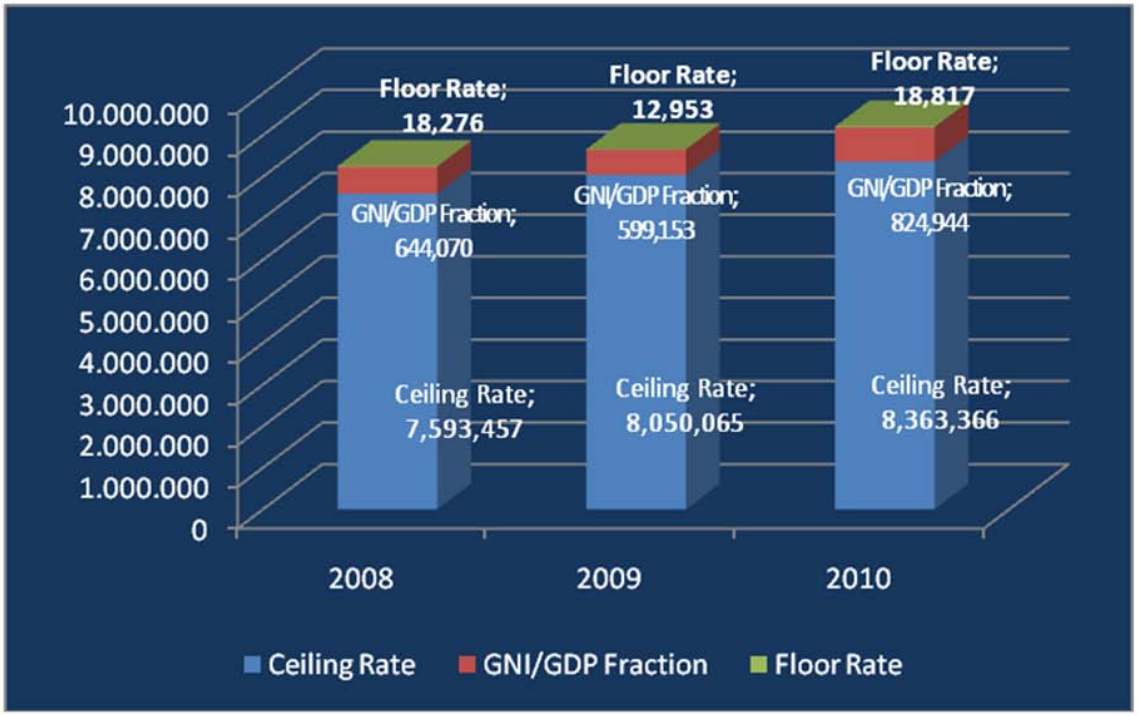

Les augmentations du taux de cotisation des membres per capita a permis d'éviter une perte du « pouvoir d'achat » due à l'inflation, aux fluctuations monétaires défavorables et à l'augmentation générale des prix. La Figure 7 montre l'augmentation des taux de cotisation au cours de la période 2006-2010, en comparaison de l'inflation en Belgique et dans la zone euro.

Figure 7 - Inflation comparée aux taux de cotisation 2006-2010

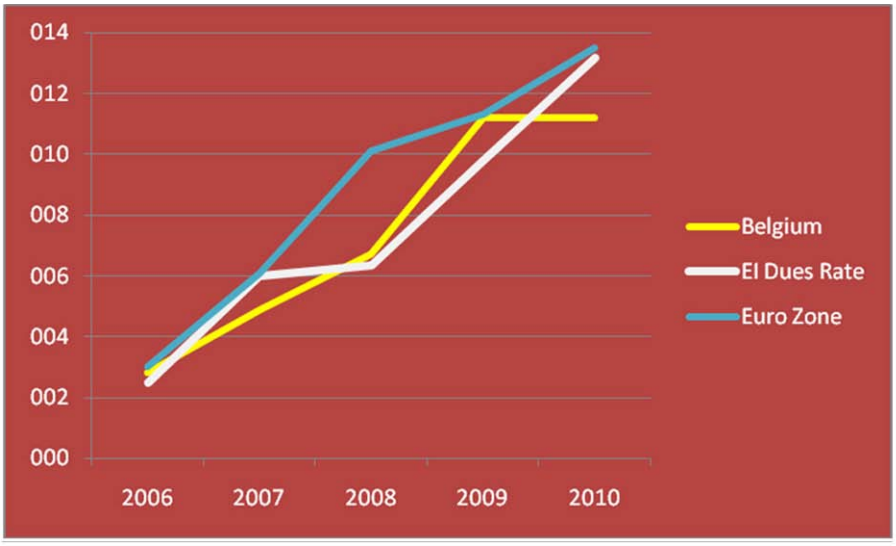

3.2. Etablissement d'un budget pour 2012-2015

3.2.1. Activités du programme

Les programmes 1 à 30 présentés ci-dessus au point 2.2. sont répartis en six domaines se rapportant aux Buts principaux : Education et emploi (programmes 1 à 10), Droits humains et syndicaux et Egalité (programmes 11 à 18), Information et communication (programmes 19 à 21), Solidarité et développement (programmes 22 à 27), Recherche (programmes 28-30), et Autres programmes (31).

Les principaux outils pour la mise en œuvre de ces programmes, qui ont une composante mondiale et régionale, sont : le plaidoyer (représentation et consultation auprès des agences internationales), l'assistance (soutien juridique, aide de solidarité, subventions aux organisations membres), l'information (rapports, bulletins d'information, brochures, magazines, bases de données), la recherche (enquêtes, analyses de données, rapports, recherches commissionnées) et le développement des capacités (programmes de formation syndicale).

Les budgets des activités du programme couvrent également les dépenses liées aux campagnes et coalitions (Levez la main pour l'éducation publique, la Campagne mondiale pour l'éducation, la Journée mondiale des enseignant(e)s, les Services publics de qualité, le réchauffement climatique), à l'organisation des Conférences internationales (telles que la Conférence sur l'enseignement supérieur et la recherche, une deuxième Conférence des femmes de l'IE « Objectif égalité », les jeunes enseignant(e)s et apprenant(e)s), et aux Groupes de travail, comités consultatifs et réseaux.

Un montant estimé à 1 620 000 € (2012) serait nécessaire pour réaliser les programmes 1 à 31. Ce montant est augmenté d'un pour cent en 2013, 2014 et 2015 (Tableau 2) :

Tableau 2 : Activités du programme (1 à 30)	2012	2013	2014	2015
Education et emploi (Pr. 1-10)	420 000	424 200	428 442	432 726
Droits humains et syndicaux et égalité (Pr. 11-18)	290 000	292 900	295 829	298 787
Information et communication (Pr. 19-21)	270 000	272 700	275 427	278 181
Solidarité et développement (Pr. 22-27)	440 000	444 400	448 844	453 332
Recherche (Pr. 28-30)	120 000	121 200	122 412	123 636
Autres programmes (Pr. 31)	80 000	80 000	80 000	80 000
Total	**1 620 000**	**1 635 400**	**1 650 954**	**1 666 664**

3.2.2. Gouvernance

Un montant de 1 390 000 € serait nécessaire pour réaliser le programme 32, essentiellement en raison des réunions statutaires mondiales et régionales qui doivent être organisées régulièrement. Les principales dépenses concernent les coûts liés aux réunions, aux services d'interprétation et aux subventions pour les déplacements. Des budgets annuels sont établis pour le Congrès mondial de 2015, dont le montant total est estimé à 2 030 000 € ; pour les conférences régionales et les réunions des comités en Afrique, en Asie-Pacifique et en Amérique latine, dont le montant total sur quatre ans est estimé à 1 275 000 € ; et pour des conférences dans la région d'Amérique du Nord/Caraïbes. De plus, des subventions annuelles sont prévues pour la SAARC, le COPE et le CUT.

Le coût de six réunions du Bureau exécutif et six réunions du Bureau restreint dans la période 2012-2015 est estimé à 850 000 €. Des budgets annuels sont établis pour couvrir ces montants. Les montants estimés pour les réunions et les missions du Comité d'experts et du nouveau Comité d'audit (quatre réunions sur la période 2012-2015) s'élèvent respectivement à 126 000 € et à 86 000 €. Des budgets annuels sont établis pour couvrir ces montants.

Le budget de la gouvernance couvre également les missions et représentations (260 000 €), ainsi que les dépenses de la Présidence (25 000 €). Ces montants sont augmentés d'un pour cent en 2013, 2014 et 2015 (Tableau 3) :

Table Three: Governance (32)	2012	2013	2014	2015
Global Bodies				
World Congress	500,000	505,000	510,000	515,000
Executive Board and Officers	205,000	210,000	215,000	220,000
President's Expenses	25,000	25,250	25,503	25,758
Committee of Experts	30,000	31,000	32,000	33,000
Auditing Committee	20,000	21,000	22,000	23,000
Sub Total	**780,000**	**792,250**	**804,503**	**816,758**
(Sub) Regional Bodies				
Conference and Committee Africa (EIRAF) Conference and Comm. Asia-Pacific (EIAP) Conference and Comm. Latin America (EIAL)	270,000	300,000	330,000	375,000
Conference North-America/Caribbean	30,000	31,000	32,000	33,000
SAARC (STF) Pacific (COPE) Caribbean (CUT)	50,000	50,000	50,000	50,000
Sub Total	**350,000**	**381,000**	**412,000**	**458,000**
Other				
Missions and Representations	260,000	262,600	265,226	267,878
Sub Total	**260,000**	**262,600**	**265,226**	**267,878**
Total	**1,390,000**	**1,435,850**	**1,481,729**	**1,542,636**

3.2.3. Administration

Les coûts de fonctionnement du Siège central à Bruxelles s'élèvent à 1 268 000 € et comprennent la location et les frais d'entretien, le mobilier et l'équipement, ainsi que les frais de communication, les assurances et les frais juridiques. Les coûts générés par les bureaux régionaux à Accra (Ghana), Kuala Lumpur (Malaisie) et San José (Costa Rica), ainsi que par les bureaux sous-régionaux à Castries (Sainte-Lucie), Beyrouth (Liban) et Suva (Fidji) sont estimés à 500 000 €. Ces montants sont augmentés d'un pour cent en 2013, 2014 et 2015. Le budget de l'administration couvre également une contribution financière à un fonds de réserve s'élevant à un pour cent du revenu des cotisations (95 000 €) (Tableau 4) :

Table Four: Administration (33)	2012	2013	2014	2015
Head Office				
Rent and upkeep	486,060	490,920	495,829	500,788
Furniture and equipment	307,289	310,362	313,466	316,600
Other office expenditure	283,520	286,355	289,219	292,111
Communication costs	167,819	169,497	171,192	172,904
Insurance costs	23,312	23,545	23,781	24,019
Sub Total	**1,268,000**	**1,280,680**	**1,293,487**	**1,306,422**
Regional Offices				
Accra, Ghana	180,000	181,800	183,618	185,454
Kuala Lumpur, Malaysia; Suva, Fiji	135,000	136,350	137,714	139,091
San Jose, Costa Rica	135,000	136,350	137,714	139,091
Castries, St. Lucia	50,000	50,500	51,005	51,515
Sub Total	**500,000**	**505,000**	**510,050**	**515,151**
Contingency Fund (one per cent)				
Sub Total	**95,000**	**96,900**	**98,838**	**100,815**
Total	**1,863,000**	**1,882,580**	**1,902,375**	**1,922,387**

3.2.4. Salaires et services

Les coûts du personnel (salaires et services) sont répartis entre les activités du programme, la gouvernance et l'administration, et correspondent au temps de travail du personnel nécessaire à la mise en œuvre de ces programmes, comme indiqué dans le Tableau 5 ci-dessous :

Table Five: Personnel Cost by Program	2012	2013	2014	2015
Program Activities				
Education and Employment	579,877	592,858	606,129	619,697
Human/Trade Union Rights and Equality	523,567	535,287	547,269	559,520
Information and Communication	550,699	563,026	575,630	588,515
Solidarity and Development	875,279	894,872	914,904	935,384
Research	263,443	269,340	275,369	281,533
Sub Total	**2,792,865**	**2,855,383**	**2,919,301**	**2,984,649**
Governance	418,975	428,354	437,942	447,746
Administration	1,414,647	1,446,315	1,478,693	1,511,795
Total	**4,626,487**	**4,730,053**	**4,835,936**	**4,944,190**

Les coûts salariaux représentent un domaine de dépense majeur. En Belgique, où est basé le Siège de l'IE, ces coûts augmentent automatiquement de deux pour cent chaque fois que le taux d'inflation atteint deux pour cent et se maintient à ce niveau-là durant deux mois. De plus, les salaires sont payés sur la base d'une échelle des salaires et font donc l'objet d'une augmentation annuelle d'environ 3,5 pour cent pour les personnes situées aux échelons les plus bas. L'impact prévisionnel sur les coûts du personnel devrait probablement se traduire par une augmentation d'environ trois pour cent par an.

Dans l'hypothèse où, suite à des augmentations obligatoires des salaires, ceux-ci dépasseraient les montants prévus dans le budget, des mesures d'économie seraient inévitables et pourraient se traduire, par une adaptation du nombre de postes occupés par le personnel. Toutefois, une telle évolution n'est pas prévue actuellement. Le montant total à prévoir pour les coûts de personnel en 2012 s'élève à 4 626 487 €. Le coût prévisionnel du personnel en 2013, 2014 et 2015 s'élèvera, respectivement, à 4 730 053 €, 4 835 936 € et 4 944 190 €.

Les augmentations des coûts sont souvent difficiles à prévoir. L'impact de la crise financière a été ressenti de différentes manières à travers le

Table Six: Inflation Rates in Belgium 2006-2010	
Year	**Inflation Rate (consumer prices)**
2006	2.80 %
2007	2.10 %
2008	1.80 %
2009	4.50 %
2010	0%

monde. Il a conduit à une fluctuation des prix à la consommation et des taux de change. Il est probable que les coûts liés aux transports et aux communications continueront d'augmenter de manière significative. C'est pourquoi l'augmentation des dépenses prévues dans le budget présenté dans le paragraphe précédent est susceptible de ne pas couvrir intégralement l'augmentation actuelle des prix. Alors qu'une augmentation annuelle d'un pour cent a été prévue pour la plupart des activités, l'augmentation des coûts du personnel a été fixée à 2,22385% par an.

Des mesures ont été prises pour réduire et contrôler les coûts ces dernières années, et d'autres initiatives seront prises pour limiter l'augmentation des coûts, en particulier grâce à l'utilisation accrue des technologies et d'Internet qui permettront de réduire les coûts liés aux déplacements, aux communications et à l'impression de documents. Par ailleurs, des efforts supplémentaires seront déployés pour garantir que toutes les organisations membres honorent leurs obligations financières.

3.2.5. Prévisions de recettes

Par le passé, les intérêts bancaires et les avantages liés au change de devises venaient s'ajouter aux recettes. Toutefois, depuis le début de la crise financière, cette rentrée d'argent a en grande partie disparu.

Les recettes pour les projets financés par des subventions extrabudgétaires sont soumises à des dispositions contractuelles précisant les montants qui seront alloués chaque année. Le revenu pour le Fonds de solidarité est assorti de subventions allouées chaque année par certaines organisations membres ou en réponse à des appels spécifiques.

Par voie de conséquence, les recettes de l'IE proviennent quasi exclusivement du paiement des cotisations. Bien que le nombre de membres de l'IE ne cesse d'augmenter, la plupart des nouvelles organisations sont issues de pays à faible revenu et, par conséquent, elles ne sont pas en mesure de contribuer de manière significative aux recettes de l'IE. De plus, ces organisations imposent fréquemment des demandes accrues en termes de dépenses, étant donné qu'elles nécessitent des subventions pour participer aux activités de l'IE. Dans les pays où les affiliés sont tenus de payer le taux complet des cotisations, certaines organisations enregistrent une diminution du nombre de leurs membres en raison de la baisse de fréquentation des établissements scolaires dans ces pays, ce qui aura pour conséquence une diminution des revenus anticipés de l'IE. La Figure 8 montre une augmentation modeste des organisations membres payant un pourcentage du RNB/PIB de leur pays et de celles payant le taux minimum. Les prévisions indiquent que le nombre d'organisations payant le taux maximum diminuera environ de 100 000 unités en 2011.

Figure 8

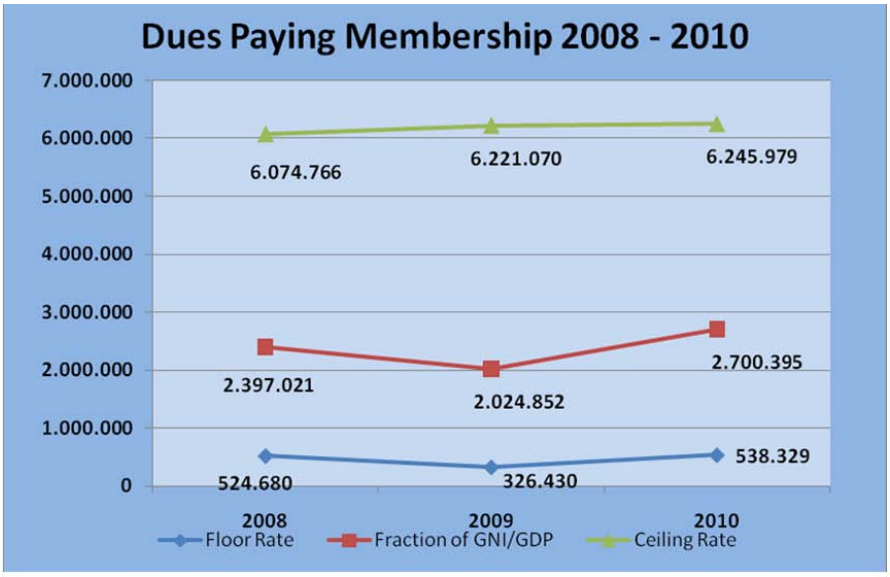

Le revenu nécessaire à la mise en œuvre du Programme et du Budget proposés (sans les projets extra-budgétaires et du Fonds de solidarité) est estimé à 9 499 487 € en 2012, 9 683 883 € en 2013, 9 870 993 € en 2014 et 10 075 876 € en 2015.

3.2.6. Taux de cotisation

Sur la base des prévisions du nombre de membres pour lesquels des cotisations sont payées en 2011 au taux maximum (6 150 000),

une augmentation de deux pour cent de ces taux maximum en 2012 serait nécessaire. Des augmentations supplémentaires de deux pour cent pourraient également être requises en 2013, 2014 et 2015, excepté si :

- les taux d'inflation sont plus bas que prévu,
- des fluctuations monétaires favorables permettent une réduction des dépenses prévues en dehors de la zone euro,
- une augmentation du nombre de membres permet de générer les fonds requis

Face à l'augmentation des coûts et à l'inflation, il est peu probable que cette majoration des cotisations puisse, à elle seule, maintenir le niveau actuel des recettes. Dans le climat économique actuel, il s'agit du minimum nécessaire - lorsqu'il est combiné à des contrôles rigoureux des dépenses - pour maintenir les services et réaliser les objectifs du Programme. Le Bureau exécutif contrôlera minutieusement les recettes et les dépenses au cours de la période couverte par le Programme et le Budget et procédera à tous les ajustements jugés nécessaires.

A la lumière de ce qui précède, le Bureau exécutif a décidé de proposer

- **une augmentation de deux pour cent des cotisations au taux maximum per capita pour 2012 et d'examiner la nécessité d'une augmentation de deux pour cent maximum pour chacune des années suivantes sur la base des données financières disponibles en automne de chaque année précédente.**

Pour 2012, aucune augmentation du taux minimum n'est proposée, tandis que le pourcentage du RNB/PIB demeurera inchangé.

4. Propositions

4.1. BUDGET GENERAL 2012 - 2015

Revenus

Cotisations des membres	2012	2013	2014	2015
Taux minimal : 0,035 Pourcentage RNB/PIB 2012 : 1/12445 Taux maximal 2012 : 1,413 €				
Sous-total	**9 500 000**	**9 690 000**	**9 883 800**	**10 081 476**
Autre revenu				
Sous-total	0	0	0	0
GRAND TOTAL	9 500 000	9 690 000	9 883 800	10 081 476

Dépenses

Programmes Activités du programme (Programmes 1-31)	2012	2013	2014	2015
Education et emploi (Programmes 1-10)				
Activités	420 000	424 200	428 442	432 726
Salaires et services	579 877	592 858	606 129	619 697
Sous-total	**999 877**	**1 017 058**	**1 034 571**	**1 052 423**
Droits humains et syndicaux et égalité (Programmes 11-18)				
Activités	290 000	292 900	295 829	298 787
Salaires et services	523 567	535 287	547 269	559 520
Sous-total	**813 567**	**828 187**	**843 098**	**858 307**

Programmes Activités du programme (Programmes 1-31)	2012	2013	2014	2015
Information et Communication (Programmes 19-21)				
Activités	270 000	272 700	275 427	278 181
Salaires et services	550 699	563 026	575 630	588 515
Sous-total	**820 699**	**835 726**	**851 057**	**866 696**
Solidarité et développement (Programmes 22-27)				
Activités	440 000	444 400	448 844	453 332
Salaires et services	392 438	401 223	410 204	419 387
Salaires et services personnel des régions	482 841	493 649	504 700	515 997
Sous-total	**1 315 279**	**1 339 272**	**1 363 748**	**1 388 716**
Recherche (Programmes 28-30)				
Activités	120 000	121 200	122 412	123 636
Salaires et services	263 443	269 340	275 369	281 533
Sous-total	**383 443**	**390 540**	**397 781**	**405 169**
Autres programmes (31)				
Contribution au Conseil des syndicats mondiaux	60 000	60 000	60 000	60 000
Bourse Mary Futrell	20 000	20 000	20 000	20 000
Sous-total	**80 000**	**80 000**	**80 000**	**80 000**
Total Activités du programme	4 412 865	4 490 783	4 570 255	4 651 312

Gouvernance (Programme 32)	2012	2013	2014	2015
Instances mondiales				
Congrès mondial 2015	500 000	505 000	510 000	515 000
Réunions du Bureau exécutif et du Bureau restreint	205 000	210 000	215 000	220 000
Dépenses spéciales de la Présidence	25 000	25 250	25 503	25 758
Comité d'experts sur les affiliations	30 000	31 000	32 000	33 000
Comité d'audit	20 000	21 000	22 000	23 000
Sous-total	**780 000**	**792 250**	**804 503**	**816 758**
Instances régionales, sous-régionales et autres				
Conférences régionales et Comité régional Afrique Conférences régionales et Comité régional Asie-Pacifique Conférences régionales et Comité régional Amérique latine	270 000	300 000	330 000	375 000
Amérique du Nord et caraïbes	30 000	31 000	32 000	33 000
Asie du Sud (STF) Pacifique (COPE) Caraïbes (CUT)	50 000	50 000	50 000	50 000
Sous-total	**350 000**	**381 000**	**412 000**	**458 000**
Autres dépenses de la gouvernance				
Missions et consultations	260 000	262 600	265 226	267 878
Sous-total	**260 000**	**262 600**	**265 226**	**267 878**

Gouvernance (Programme 32)	2012	2013	2014	2015
Salaires et services Gouvernance				
Salaires et services	298 265	304 942	311 768	318 747
Salaires et services personnel des régions	120 710	123 412	126 175	128 999
Sous-total	**418 975**	**428 354**	**437 942**	**447 746**
Total Gouvernance	1 808 975	1 864 204	1 919 671	1 990 382

Administration (Programme 33)	2012	2013	2014	2015
Siège central				
Loyer et maintenance	486 060	490 920	495 829	500 788
Mobilier et équipement	307 289	310 362	313 466	316 600
Autres dépenses du bureau	283 520	286 355	289 219	292 111
Frais de communication	167 819	169 497	171 192	172 904
Frais d'assurance	23 312	23 545	23 781	24 019
Sous-total	**1 268 000**	**1 280 680**	**1 293 487**	**1 306 422**
Bureaux régionaux				
Accra, Ghana	180 000	181 800	183 618	185 454
Kuala Lumpur, Malaisie; Suva, Fidji	135 000	136 350	137 714	139 091
San José, Costa Rica	135 000	136 350	137 714	139 091
Castries, Sainte-Lucie	50 000	50 500	51 005	51 515
Sous-total	**500 000**	**505 000**	**510 050**	**515 151**
Autres				
Fonds de réserve (un pour cent)	95 000	96 900	98 838	100 815
Sous-total	95 000	96 900	98 838	100 815
Sous-total	**1 863 000**	**1 882 580**	**1 902 375**	**1 922 387**
Salaires et services administration				
Salaires et services	1 145 734	1 171 382	1 197 605	1 224 415
Salaires et services personnel des régions	213 913	218 702	223 598	228 603
Formation, frais de personnel divers	55 000	56 231	57 490	58 777
Sous-total	**1 414 647**	**1 446 315**	**1 478 693**	**1 511 795**
Total Administration	3 277 647	3 328 895	3 381 068	3 434 182

GRAND TOTAL	9 499 487	9 683 883	9 870 993	10 075 876

Excédent des recettes	513	6 117	12 807	5 600

Internationale de l'Education
6e Congrès Mondial

6. Propositions relatives au taux de cotisation pour 2012 – 2015

Sur la base des prévisions du nombre de membres pour lesquels des cotisations sont payées en 2011 au taux maximum (6 150 000), une augmentation de deux pour cent de ces taux maximum en 2012 serait nécessaire. Des augmentations supplémentaires de deux pour cent pourraient également être requises en 2013, 2014 et 2015, excepté si :

- les taux d'inflation sont plus bas que prévu,
- des fluctuations monétaires favorables permettent une réduction des dépenses prévues en dehors de la zone euro,
- une augmentation du nombre de membres permet de générer les fonds requis

Face à l'augmentation des coûts et à l'inflation, il est peu probable que cette majoration des cotisations puisse, à elle seule, maintenir le niveau actuel des recettes. Dans le climat économique actuel, il s'agit du minimum nécessaire - lorsqu'il est combiné à des contrôles rigoureux des dépenses - pour maintenir les services et réaliser les objectifs du Programme. Le Bureau exécutif contrôlera minutieusement les recettes et les dépenses au cours de la période couverte par le Programme et le Budget et procédera à tous les ajustements jugés nécessaires.

A la lumière de ce qui précède, le Bureau exécutif a décidé de proposer

- **une augmentation de deux pour cent des cotisations au taux maximum per capita pour 2012 et d'examiner la nécessité d'une augmentation de deux pour cent maximum des taux de cotisation pour chacune des années suivantes sur la base des données financières disponibles en automne de chaque année précédente.**

Pour 2012, aucune augmentation du taux minimum n'est proposée, tandis que le pourcentage du RNB/PIB demeurera inchangé.

1. 2012

Les **taux maximum** pour l'année 2012 pourraient être augmentés de **deux pour cent** (1,413 €)

2. 2013/2014/2015

Cette majoration éventuelle de l'ensemble des taux de cotisation de l'IE au cours des années 2013, 2014 et 2015 ne dépassera pas deux pour cent.

Par le présent document, le Bureau exécutif est autorisé à déterminer anticipativement, avant chaque année, si une majoration de maximum deux pour cent est nécessaire pour l'une des années 2013, 2014 ou 2015.

7. Nomination du Réviseur d'Entreprises

(1) Le Sixième Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation, réuni au Cap du 22 au 26 Juillet 2011:

Est invité à engager en tant que réviseurs de l'IE pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014 :

Ernst and Young (Réviseurs d'Entreprises)

De Kleetlaan 2,

1831 Diegem

Belgique

(2) Le Sixième Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation, réuni au Cap du 22 au 26 Juillet 2011 donne mandat au Bureau exécutif pour mettre en œuvre la procédure de sélection des réviseurs pour la période 2015-2018 en la soumettant à un appel d'offres, comme recommandé par la Commission spéciale des finances et des structures.

Education International
Internationale de l'Education
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale

www.ei-ie.org

Siège IE

Internationale de l'Education
8e étage, ITUH
5, bd du Roi Albert II
B-1210, Bruxelles
Belgique
Tél.: +32-2 224 06 11
Fax : +32-2 224 06 06
Courriel : *headoffice@ei-ie.org*

ETUCE - Bureau de la région Europe de l'IE

9e étage, ITUH
5, bd du Roi Albert II
B-1210, Bruxelles
Belgique
Tél. : +32-2 224 06 92
Fax : +32-2 224 06 94
Courriel : *secretariat@csee-etuce.org*

Bureau de la région Afrique de l'IE

Education International (IEAF)
24 Tanbu Street
East Legon, DTD 216
Madina
Accra, Ghana
Tél.: +233-30 2 501 200
Fax : +233-30 2 506 681
Courriel : *eirafoffice@ei-ie.org*

Bureau de la région Asie-Pacifique de l'IE

Education International (IEAP)
53-B Jalan Telawi Tiga
Bangsar Baru
59100 Kuala Lumpur
Malaisie
Tél.: +60 32 28 42 140
Fax : +60 32 28 47 395
Courriel : *eiap@eduint.com.my*

Bureau sous-régional des Caraïbes de l'IE

Education International (IE Caraïbes)
PO Box BB16
Babonneau (Castries)
Ste Lucie
Tél.: +1 75 84 50 52 47
Fax : +1 75 84 50 52 47
Courriel : *virginia.albert@ei-ie.org*

Bureau de la région Amérique Latine de l'IE

Internacional de la Educación (IEAL)
De Casa Matute Gomez, 200m Este, 250mSur
Edificio Tenerife, Officina N2
Barrio Lujan
San José
Costa Rica
Tél.: 00506 22 2 3 77 97
Fax : 00506 22 22 08 18
Courriel : *america.latina@ei-ie-al.org*

Rapports Financiers

Congress Book 3

Rapports Financiers

Education International
Internationale de l'Education
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale

Siège
5, Bd du Roi Albert II
1210 Bruxelles, Belgique
Tél. +32 2 224 06 11
Fax +32 2 224 06 06
headoffice@ei-ie.org
http://www.ei-ie.org

© 2011 Internationale de l'Education
Imprimé au Cap, Afrique du Sud, par Megaprint
Imprimé sur papier recyclé **Cocoon**™ offset
ISO 14001
ISO 9001
FSC SGS-COC-003161
FR/11/003